

**LE
GUIDE
DU**

CI

GA

Edition 2015

LI

ER

Avant propos

Bienvenue, cigaliers !

À vous qui pensez que l'on peut rapprocher le citoyen de l'économie, ce guide du cigalier est destiné. Il vous fera découvrir les démarches nécessaires pour créer un club, l'animer et trouver des porteurs de projets d'entreprises.

Issu de l'Économie Sociale et Solidaire, dans les années 80, le mouvement des CIGALES s'est construit sur le constat qu'il est possible à de simples citoyens d'accompagner celles et ceux qui se lancent dans la grande aventure de la création ou du développement d'une entreprise. Cet accompagnement prend la forme d'un apport financier au capital, mais aussi d'un soutien humain et de conseils adaptés. Un regard extérieur permet à l'entreprise de passer plus sereinement ses premières années d'existence.

Aujourd'hui, les clubs CIGALES ont toute leur raison d'être dans des territoires bien souvent marqués par la crise : le lien entre l'entrepreneur et les membres d'un club accroît la viabilité de chaque projet accompagné. Demain, d'autres clubs se créeront. Ils auront besoin des indications contenues dans ce guide pour être plus efficaces dans leurs actions. Qu'ils y puisent toute la richesse des expériences accumulées et, qu'en retour, ils apportent leur contribution à faire vivre le mouvement CIGALES !

La présidence de la Fédération des CIGALES

Le guide que vous avez sous les yeux, cher lecteur, vous apporte l'essentiel à savoir sur les clubs CIGALES. Il est structuré en fiches synthétisant chacune un point précis.

Les rappels situés en marge renvoient à des documents en annexe qui sont de deux types :

- des "outils" à consulter et parfois à remplir et à renvoyer à l'Association régionale pour avancer dans la vie de votre club CIGALES,
- des "commentaires" illustrant certains propos abordés dans la fiche correspondante.

Charte des Clubs d'Investisseurs

CIGALES

Les CIGALES sont des clubs d'investisseurs qui participent au capital de petites et moyennes entreprises.

C'est un outil qui, par l'engagement de ses membres, se place résolument au cœur de l'activité économique et financière, pour y développer des pratiques alternatives et solidaires de proximité:

- **maîtriser l'utilisation de son épargne gérer l'épargne autrement**, de manière transparente, collective et démocratique, où chacun est à la fois responsable et solidaire,
- **donner un sens économique et une pratique à la notion de proximité** : rapprocher l'épargne de l'investissement pour un développement local durable,
- **développer une pratique différente de l'utilisation du capital** : en faire un instrument d'accompagnement et d'appui aux entreprises cigalées dans un souci de réciprocité entre entrepreneurs et épargnants,
- **donner la priorité à des entrepreneurs dont les buts**, au delà du nécessaire aspect financier, **sont sociaux culturels, écologiques**, c'est-à-dire respectueux de la place de l'Homme dans son environnement.

Les CIGALES sont soucieuses d'efficacité économique et de réussite financière. Pragmatiques, elles sont averties des risques et des difficultés dans la création et le développement d'une entreprise. Réalistes dans leurs attentes et rigoureuses dans leurs approches, elles **cherchent avant tout la pérennité des entreprises qu'elles financent**.

A travers leur réseau, **les CIGALES** posent des jalons pour répondre avec leurs partenaires au problème de la création d'activité et d'emplois, et plus largement, elles **luttent contre toute forme d'exclusion**.

En définitive, **les CIGALES** sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire. Elles **veulent contribuer à développer la citoyenneté active de leurs membres** et par là même à inciter à toujours plus de démocratie économique et de démocratie locale.

Sommaire

Connaître et comprendre les clubs CIGALES

1

- 1 A Qu'est-ce que les clubs CIGALES ?
- 1 B Histoire, repères
- 1 C L'Économie Sociale et Solidaire
- 1 D La Finance et l'Épargne solidaires

Créer un club CIGALES

2

- 2 A Développer le nombre de clubs
- 2 B Les démarches administratives pour la constitution d'un club
- 2 C Conseils pour un bon départ
- 2 D La trésorerie de départ

Animer un club CIGALES

3

- 3 * Les différents rôles dans un club CIGALES
- 3 A La gérance
- 3 B La gestion financière et la comptabilité
- 3 C Le secrétariat
- 3 D Fusion et scission

Trouver et choisir un projet

4

- 4 A La recherche de nouveaux projets
- 4 B Choisir un projet, une affaire de confiance et d'expertise
- 4 C Pourquoi entreprendre ensemble ?

Intervenir dans une entreprise

5

- 5 A Comment un club CIGALES peut intervenir dans une entreprise
- 5 B Investir dans une entreprise
- 5 C Les relations avec les CAE, Coopératives d'Activités et d'Emploi
- 5 D Les clubs CIGALES et les associations
- 5 E Accompagner une entreprise
- 5 F Suivre une entreprise en difficulté

Arrêter un club CIGALES

6

- 6 A Le passage en club de gestion
La gestion de la fin d'un club

Être en règle avec la fiscalité

7

- 7 A Le point sur les impôts

Situer les clubs CIGALES au cœur d'un réseau

8

- 8 A La Fédération des CIGALES
- 8 B Les associations régionales
- 8 C Les partenaires de la Finance solidaire
- 8 D Les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire
- 8 E Les partenaires de la création d'entreprise

Annexes

- A Glossaire
- B Liens
- C Bibliographie
- D Index

Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé grammaticalement le genre masculin pour les fonctions citées dans le texte, mais les deux genres, masculin et féminin, sont systématiquement concernés.

Tous les sigles sont explicités en fin d'ouvrage.

Connaître et comprendre les clubs CIGALES

- 1 A Qu'est-ce que les clubs CIGALES ?
- 1 B Histoire, repères
- 1 C L'Économie Sociale et Solidaire
- 1 D La Finance et l'Épargne solidaires

Qu'est-ce qu'un club CIGALES ?

But, statut

Le mot "CIGALES" vient des initiales de Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire. Un club CIGALES a donc comme but premier d'agir sur le développement économique local.

Le but des clubs CIGALES

L'activité des clubs CIGALES s'inscrit dans la perspective d'une économie solidaire en favorisant, par une association de collecte d'épargne de proximité, la création d'entreprises générant des emplois, la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement et le développement culturel.

Un club CIGALES est formé d'un groupe de 5 à 20 personnes physiques surnommées "les cigaliers". Elles ont donc pour motivation :

- de mettre une partie de leur épargne en commun ;
- de se réunir régulièrement pour gérer cette épargne ;
- d'investir dans des entreprises ou des associations, qui sont en création, en développement ou en reprise. Les critères de choix de ces projets sont explicitement intégrés dans la

Charte des Cigales ; ●

- d'accompagner ces entreprises ou ces associations.

Au delà de la participation financière, un club CIGALES attache une importance particulière à l'accompagnement du chef d'entreprise. Toutes les ressources des cigaliers sont mises au service de la réussite de son projet.

Outil 1.A.1

& page 5

Charte des clubs d'investisseurs CIGALES

Le statut des clubs CIGALES

Les clubs CIGALES sont des structures constituées en "indivision volontaire à durée déterminée" selon une convention type proposée par la Fédération Nationale des CIGALES. ●

L'indivision volontaire est un statut juridique dans lequel la gestion des biens (argent et titres) se fait collectivement sans qu'ils puissent être divisés avant une durée choisie pour assurer un suivi des investissements effectués. Ce statut garantit la transparence fiscale.

La durée de vie d'un club CIGALES actif est de cinq ans, renouvelable une fois.

La conclusion de la convention d'indivision (au sens de l'article 1873-1 et suivant du Code

civil) permet de gérer un club comme une société dotée d'une "personnalité morale", représentée par un groupement d'individus auxquels la loi reconnaît une personnalité juridique distincte de celle de ses membres (par opposition à la personnalité physique, l'individu).

Les clubs CIGALES sont aussi des structures de "capital-risque". En raison de leur forme juridique, les clubs CIGALES interviennent soit au capital d'entreprises ayant le statut de sociétés, soit au fonds associatif d'associations loi 1901.

Outil 1.A.2

Statuts type d'un Club d'investisseurs CIGALES

Bon à savoir

Un club CIGALES est un lieu de convivialité, de rencontres et de formation à l'économie. L'argent n'y est qu'un moyen pour irriguer le tissu local, participer à la création d'emplois et faire du citoyen un acteur de son environnement économique.

Histoire, repères

Quelques dates-clés

Points de repère CIGALES

- 1980** Création de l'Agence de Liaison pour le Développement de l'Économie Alternative (ALDÉA), qui réfléchit à la mise en place d'outils d'économie sociale et de proximité.
- 1982** Premier appel à l'épargne : 50 000 F levés pour Indonesia : des indonésiens veulent créer un restaurant, les banques ne les accompagnant pas... L'ALDÉA mobilise ses réseaux.
- 1983** **Le 14 juillet, l'ALDÉA crée la première CIGALE.** Elle dépose la charte et le sigle qui devient un nom.
- 1985** **Création de la Fédération des CIGALE et adoption de la Charte.** Cette Fédération fonde avec d'autres la société de capital-risque GAR-RIGUE.
- 1988** Le mouvement des CIGALE se développant, l'idée est lancée d'organiser le grand "Forum des 100 CIGALE".
- 1989** Première Association Régionale créée en Ile de France.
- 1992** Création du Réseau pour une Économie Alternative et Solidaire (RÉAS). Société coopérative, elle est une initiative conjointe de l'ALDÉA, de Solidarité Emploi, des CIGALE, etc.
- 1995** Création de Finansol, label français de la finance solidaire.
- 2000** En mars, la Fédération des CIGALE met son nom et son sigle en accord avec ses pratiques et ses déclarations, elle ajoute le mot "solidaire" à son nom et un S à son sigle et devient CIGALES.

Points de repère généraux

- 1820** Les premières mutuelles.
- 1830** Les premières sociétés coopératives de production et les sociétés coopératives de consommateurs (coopérative des menuisiers, boulangerie sociétaire, épicerie coopérative).
- 1844** Les premières coopératives (1856 : le Familistère de Guise).
- 1867-1901** Grâce à la Commune, quelques grandes lois vont être promulguées et permettre la structuration de l'économie sociale.
- 1901** Les premières associations.
- 1927** Développement des mouvements de jeunesse (JOC...).
- 1941** Economie et Humanisme (Lebret OP).
- 1947** Les Semaines sociales.
- 1961** Création du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).
- 1968** L'idée d'autogestion est portée par le PSU, la CFDT et quelques libertaires notamment, le féminisme, l'écologie, la citoyenneté économique, etc.
- 1988** Création de LA NEF, établissement financier agréé par la Banque de France.
- 1990** Création d'Autonomie et Solidarité dans la région Nord - Pas de Calais.
- 1999** Création de la Caisse Solidaire Nord - Pas de Calais.
- 2000** En juin, le gouvernement crée le Secrétariat d'État à l'Économie solidaire qui n'est pas reconduit en 2002.
- 2011** Le "Labo de l'ESS" organise les assises nationales au Palais Brongnard.
- 2012** Le gouvernement crée un ministère de l'Économie Sociale et Solidaire de plein droit.

De l'Économie Sociale et Solidaire au développement local

Une économie au service de l'Homme

Les clubs CIGALES s'inscrivent dans un mouvement historique qui a commencé après la Révolution française, avec l'émergence de l'Économie Sociale, puis de l'Économie Solidaire dans les années 68-80. Les fondateurs se sont basés sur une circulaire de la Direction Générale des Impôts en 1970, qui fixait les conditions fiscales de fonctionnement des clubs d'investisseurs. Ils ont opté pour un système d'indivision volontaire pour respecter l'esprit de l'économie solidaire. Ils se sont ensuite affichés dans le mouvement des acteurs de la Finance solidaire, duquel est né le label Finansol en 1995. Depuis quelques années, ils ont tendance à élargir leur champ d'intervention pour mieux répondre aux besoins de l'économie réelle, dans un souci de développement local.

L'Économie Sociale

L'Économie Sociale se caractérise historiquement, par cinq principes fondateurs, pour répondre aux grandes problématiques de la société post-révolutionnaire :

- prise démocratique des décisions (*une personne = une voix*) aux Assemblées générales,
- liberté (*libre adhésion*),
- solidarité (*non lucrativité ou lucrativité limitée : tout ou partie des excédents -ou bénéfices- est affecté durablement à la vie de la structure, sous forme de réserves impartageables*),
- utilité collective ou sociale du projet,
- mixité des ressources (*fonds privés/fonds publics*).

L'Économie Sociale comprend historiquement l'ensemble des associations, mutuelles, coopératives et fondations, en fonction de leur statut juridique. Elle est concrètement formée de groupements de personnes qui souhaitent répondre, ensemble, à un de leurs besoins : pratiquer un sport pour une association sportive, défendre une cause pour une association citoyenne, se prémunir face à un problème de santé pour une mutuelle complémentaire, pouvoir prêter et emprunter pour une banque coopérative, créer de l'emploi "autrement" pour une SCOP...

Commentaire 1.C.1
La notion de solidarité
dans les entreprises
de l'Économie Sociale

L'Économie Solidaire

Le concept d'Économie Solidaire, datant des années 1980/1990, propose des réponses aux conséquences sociales et économiques de la crise : Insertion par l'Activité Économique, Coopératives d'Activités et d'Emploi, Commerce Équitable, Finances Solidaires (clubs CIGALES, la Nef, Terre de Liens, Oiko Crédit, SIDI, etc.), SEL, AMAP, habitats groupés, monnaies complémentaires depuis les années 2005, etc.

Si l'Économie Solidaire féconde les mêmes principes et valeurs fondatrices que l'Économie Sociale, elle a quelques particularités : elle requestionne fondamentalement les problématiques et les enjeux de société de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e. La massification du chômage, la financiarisation de l'économie depuis les années 80 font d'elle la petite sœur de l'Économie Sociale. Elle rafraîchit le combat et propose de nouvelles réponses, de nouveaux modes d'application, indépendamment des statuts de l'Économie Sociale. Il n'est pas rare que des acteurs de l'Économie Solidaire soient à l'origine de nouvelles niches socio-économiques,

grâce à leur créativité individuelle ou collective. Une attention toute particulière est portée à la notion de proximité, de territoire et de gouvernance. L'hybridation des ressources (monétaires et non monétaires) est aussi l'une des caractéristiques de l'Économie Solidaire.

L'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) assume partiellement des missions de service public que l'État n'est pas en capacité d'exercer ou dans des conditions moins efficaces et favorables aux personnes. Elle se définit comme une alternative aux deux grands systèmes économiques connus : l'économie de marché et l'économie dirigiste¹. Elle recouvre des réalités différentes qui s'expliquent dans leur histoire respective mais elles ont en commun, un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Une constante évolution, au service de l'économie réelle et du développement local

Aujourd'hui, le visage de l'ESS évolue, elle n'est plus cloisonnée et rencontre de plus en plus l'économie classique qui a été vampirisée par la financiarisation. L'ESS cherche de nouvelles solutions de financements, d'où un regain d'intérêts pour les outils de la Finance Solidaire (dont les clubs CIGALES), maillés avec des financements publics et privés de droit commun.

Si les structures de l'ESS, fidèles à leurs origines, ont conservé une forte proximité avec les porteurs de projet, certaines élargissent leur champ d'action et s'inscrivent de plus en plus dans les dynamiques de développement économique local, en lien et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire. Le territoire et le couple "maintien/création" d'emplois deviennent des clés d'entrée fondatrices et indissociables.

Au regard de la crise de la dette, de la réduction des moyens budgétaires du secteur public, de la frilosité du secteur bancaire (y compris de celui de l'Économie Sociale et Solidaire), l'épargne locale des citoyens intéresse de plus en plus d'acteurs publics et privés. Alors que l'épargne française est aussi importante que le montant de la dette publique, la circulation de l'argent pour irriguer l'économie locale et le nécessaire accompagnement humain des porteurs de projets deviennent un enjeu citoyen de premier ordre. Il s'agit aujourd'hui de sauver le maximum d'emplois locaux, de favoriser le maintien/développement/reprise d'activités économiques, et à cet égard, les Clubs d'épargne solidaire comme les clubs CIGALES sont appelés à participer, chacun avec leur liberté d'intervention, à ce mouvement de citoyenneté économique, au service de l'économie réelle, c'est-à-dire non spéculative.

Quelques dates

Première moitié du XIX^e siècle : apparaissent les premières formes de coopératives et de mutuelles. Elles se développent au cours des années 1970.

1981 : l'État crée la première Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale.

2000 : l'Économie Solidaire est reconnue avec la création d'un Secrétariat d'État à l'Économie Solidaire.

2002 : nouveau statut : la SCIC permet d'associer au capital des collectivités publiques, des partenaires privés, des clients, des salariés et des bénévoles.

2012 : premier Ministère de l'Économie Sociale et Solidaire.

2014 : la loi permet de définir les contours de l'Économie Sociale et Solidaire.

La Finance et l'Épargne solidaires

Ethique et produits financiers ciblés

La Finance solidaire répond à un double besoin : besoin de sens et d'éthique et besoin de financement pour la création et le développement d'activités génératrices d'emploi.

Besoin d'éthique

La Finance solidaire fait la promotion d'un nouveau mode de relations économiques, notamment financières, au sein de la société, en donnant une place prépondérante à l'éthique, à l'exercice de la responsabilité et à l'intérêt pour l'Autre. Elle opte pour une société qui base l'économie sur l'être et non sur l'avoir et agit au sein de la société pour que l'argent crée du lien social plutôt que de l'exclusion. La Finance solidaire est un maillon de l'Économie Solidaire.

Des produits financiers ciblés

Les épargnants placent leur argent dans des produits financiers solidaires ciblés et font le choix d'investir une partie de leur épargne dans des activités à forte utilité sociale et environnementale. On distingue plusieurs types de produits solidaires :

- **les produits de type Fonds Commun de Placement (FCP)** dont 10 % sont investis dans des entreprises solidaires comme les entreprises d'insertion par l'activité économique (par exemple via France Active) ;
- **les produits dits "de partage"** comme les livrets d'épargne, les comptes à terme, les assurances-vie, dont les intérêts sont versés en tout ou partie au bénéfice d'un organisme agréé ;
- **des prises de participations directes** au sein de sociétés financières certaines sont coopératives ou associatives : la Nef, Garrigue, Terre de Liens, CCFD Terre solidaire, Habitat-Humanisme, Oiko crédit, ... ;
- l'épargne salariale qui s'investit dans des fonds de placements solidaires et qui devient alors épargne salariale solidaire ;
- **le capital-risque solidaire de proximité** représenté par les CIGALES.

La Finance solidaire investit dans des entreprises non cotées en bourse qui privilégient le territoire de proximité et dont l'activité constitue des réponses aux besoins de l'homme et de son environnement (emploi, logement, cohésion sociale, énergie, consommation responsable, agriculture biologique, solidarité internationale, etc). Elle fournit des prêts ou des participations en capital avec une préférence à des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, entreprises solidaires, coopératives, ...), ou encore à des personnes dont les besoins ne sont pas totalement convertis par les circuits bancaires et financiers classiques. Elle reçoit l'épargne de personnes souhaitant que leurs fonds soient placés dans une démarche de solidarité, et acceptant généralement d'en retirer une rémunération moindre au regard du bénéfice humain engendré. L'argent n'est alors plus considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil à mettre au service de projets économiques au service de l'homme.

Côté fisc...

Un régime de défiscalisation accompagne ces placements solidaires :

- Pour les produits de partage, la réduction d'impôt sur le revenu est de 66 % quand le don est versé à une association reconnue d'intérêt général et d'utilité publique.
- Pour les souscriptions aux entreprises solidaires, la réduction d'impôt sur le revenu est en 2013 de 18 % du montant investi ou pour l'ISF de 50 % sous certaines conditions.
- L'épargne salariale solidaire donne lieu à une exonération d'impôts sur le revenu conformément à la réglementation de l'épargne salariale.

Remarque

Les Finances solidaires doivent être distinguées de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), nettement moins exigeant mais quantitativement beaucoup plus développé. Il consiste à sélectionner les entreprises le plus souvent cotées en bourse auxquelles on prête son épargne en fonction du respect de critères minimaux de responsabilité sociale.

En savoir un peu plus...

L'association Finansol (<http://www.finansol.org>) est une structure nationale qui labellise les placements solidaires. Chaque année, elle publie, avec le journal *La Croix*, un baromètre de la Finance solidaire qui mesure l'impact de l'épargne solidaire et donne un tableau des produits financiers labellisés. On y apprend que l'en-cours de l'épargne solidaire pour l'année 2013 est de 4,7 milliards d'euros.

Créer un club CIGALES

- 2 A Développer le nombre de clubs
- 2 B Les démarches administratives
pour la constitution d'un club
- 2 C Conseils pour un bon départ
- 2 D La trésorerie de départ

Développer le nombre de clubs

Des enjeux, des objectifs, un processus

Il est nécessaire de développer le nombre de clubs CIGALES pour rendre le mouvement plus visible, plus dynamique, et pour mieux l'intégrer dans les territoires afin d'avoir connaissance d'un nombre plus important de projets. C'est aussi nécessaire pour renouveler les clubs qui cessent les investissements au bout de leurs cinq ans d'existence.

C'est également intéressant pour faire de la solidarité "concrète" et mettre en concordance ses idées et ses actes. La solidarité doit être la plus large possible, surtout en ces temps où le chômage atteint des niveaux élevés et où les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux.

Si le projet des CIGALES vous parle, participez à son développement ! C'est l'occasion de s'impliquer sur son territoire et de s'intéresser au tissu économique autour de valeurs communes pour soutenir des projets ensemble, rencontrer d'autres intervenants de la Finance solidaire, du développement local, de la création d'entreprise ou encore de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est aussi l'occasion de connaître le mouvement CIGALES dans toute son ampleur. ●

Outil 2.A.1

Les outils de communication interne et externe

Outil 2.A.2

Le jeu FricSol

Outil 2.A.3

Le jeu Solidarisk

Les enjeux de la création d'un club CIGALES

- Participer activement au développement économique d'un territoire ;
- Accompagner et prendre des risques avec l'entrepreneur ;
- Transmettre des valeurs, des savoirs et des savoir-faire ;
- Faire coexister la diversité des cigaliers et la cohérence du réseau ;
- Apprécier l'autonomie, la souplesse, la convivialité d'un club CIGALES ;
- Appliquer la diversité et la cohésion au sein d'un club : la dynamique de groupe, la démocratie interne, l'expertise citoyenne collective ;
- Viser la qualité des services rendus aux entreprises ;
- Créer un lien fort cigaliers/association régionale (ou Fédération nationale), un sentiment d'appartenance au réseau.

Les objectifs opérationnels de la création d'un club CIGALES

Le processus de création d'un club devrait, parce qu'il initie, parce qu'il fonde le groupe, intégrer un certain nombre d'objectifs opérationnels :

- Investir dans des projets d'entreprise de type sociétal ou associatif (SARL, SA, Coopérative...)
- Faciliter l'appropriation par les futurs cigaliers des notions-clés sur les entreprises dans leur diversité, le développement local, l'ESS, les CIGALES et la Finance solidaire ;
- Permettre au club de s'organiser de manière efficace, simple et autonome ;
- Favoriser l'appartenance au réseau ;

- Encourager l'implication de l'ensemble des membres dans le fonctionnement et l'animation du club, et l'implication du club dans le réseau ;
- Valoriser la diversité des profils, des compétences, des approches ;
- Doter le club d'un projet commun.

Un processus modulable en huit étapes

La Commission Développement de la Fédération a élaboré un processus pour faciliter la stratégie et la mise en œuvre de clubs CIGALES sur les différents territoires (régions, départements, pays, bassins de vie, etc.). Établi à partir du retour d'expériences de clubs et d'associations régionales, ce processus est évolutif et modulable en fonction des réalités de chacun de ces territoires. ●

Outil 2.A.4

Mise en œuvre
d'un club CIGALES

Il distingue huit étapes correspondant chacune à des objectifs opérationnels successifs :

1. Identifier un référent ou un groupe de développeurs

- Quel individu ou quel collectif peut se donner l'objectif d'augmenter le nombre de clubs sur son territoire ?

Outil 2.A.5

Développer les clubs
CIGALES
sur les territoires

2. Identifier les partenaires et les territoires

- Quel territoire pertinent ? Quels partenaires susceptibles d'être intéressés par le développement des CIGALES sur ce territoire ?

3. Définir une stratégie de développement des CIGALES

- Quelles motivations des membres du groupe pour ce développement (= pourquoi) ?
- Quelles compétences disponibles dans le groupe (= comment) ?
- Quels objectifs en déduit-on ?

4. Bâtir un plan d'actions

- Quelle vision détaillée des objectifs et des actions à mener avant de se lancer dans les contacts ?
- Quelles priorités ?

5. Rechercher et recenser des cigaliers et porteurs de projets potentiels

- Quel répertoire d'investisseurs, de créateurs d'activité potentiels ?
- Quelles personnes moteurs pressenties ?

6. Organiser des réunions de présentation des CIGALES

- Quelle diffusion d'informations auprès d'éventuels membres avant d'envisager une création ?

7. Organiser des réunions de préparation à la création d'un club ●

- Quelle dynamique collective de création d'un club ?

8. Organiser et suivre la création d'un club

- Quelle perspective d'organisation et d'animation, d'accompagnement jusqu'au premier investissement ?

Commentaire 2.A.6

Réfléchir ensemble
au projet de club

Les démarches administratives pour la constitution d'un club

Quatre démarches obligatoires

Les explications ci-dessous vont vous guider pas à pas à travers les 4 démarches essentielles et obligatoires pour créer un club CIGALES.

1. Réunir une Assemblée générale constitutive

Au cours de cette Assemblée, il vous faudra :

- Trouver **un nom** pour votre club (évitiez *La Fourmi Solidaire...*) qui assure la cohérence du groupe ;
- Choisir **une banque** pour ouvrir un compte courant et un livret d'épargne (voir ci-dessous) ;
- Désigner **un gérant** ou plusieurs en optant pour une co-gérance, un trésorier et si possible un secrétaire ;
- Remplir **la convention**, (et des annexes si besoin pour préciser des orientations spécifiques localement) la faire parapher et signer par chaque membre, en quatre exemplaires ; ●
- Rédiger, si vous souhaitez compléter la convention, **un règlement intérieur** qui précise le fonctionnement du club, son territoire, ses secteurs d'intervention. Ce règlement intérieur est facultatif et peut être rédigé en s'inspirant du document annexe. ●
- Décider d'un montant de **versement initial** et d'un montant pour d'éventuels frais de fonctionnement : Centre des impôts, banque... (voir ci-dessous) ;
- Faire remplir par chaque cigalier **le bulletin d'adhésion et lui faire signer la charte** ; ●
- Récolter des chèques :
 - soit **deux chèques / personne** (recommandé pour ne pas retarder l'agrément du Club) correspondant :
 - a) *au versement initial + frais de fonctionnement* à l'ordre de la CIGALES
 - b) *à l'adhésion annuelle à la Fédération Nationale des CIGALES*¹ à l'ordre de la Fédération des clubs CIGALES ou de l'Association Régionale dont vous dépendez
 - soit **un seul chèque/personne** comprenant la totalité des deux montants ci-dessus.

Outil 1.A.2

Statuts type d'un Club d'investisseurs CIGALES

Outil 2.B.1

Le règlement intérieur

Outil 2.B.2

Fiche d'adhésion des cigaliers

Les cotisations sont la matérialisation de l'adhésion au mouvement CIGALES.

Leur montant est fixé en fonction des décisions de l'Assemblée générale de la Fédération.

Quand il existe une Association Régionale, la Fédération et l'AR se partagent les cotisations². Toutefois, l'AR peut prévoir une cotisation plus élevée.

Les cotisations représentent les fonds propres de la Fédération et servent à son fonctionnement interne.

Pour les clubs dépendant d'une Association de soutien - ex : APEAS (Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire) - les chèques des clubs doivent être libellés à l'ordre de la Fédération des CIGALES et adressés directement à l'Association de soutien qui les réexpédiera vers la Fédération des CIGALES.

Outil 2.B.3

Exemple de procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la CIGALES

Il faut ensuite rédiger un procès-verbal qui retranscrira toutes les décisions prises lors de cette Assemblée générale constitutive et contiendra a minima les informations énoncées dans le document annexe. ●

1-Référence 2013 : 30 € pour les personnes imposable, 10 € pour les autres

2-Référence 2013 : 70 % pour l'Association Régionale, 30 % pour la Fédération

2. Enregistrer la convention au Centre des impôts

Le gérant se présentera ensuite au Centre des impôts (service des entreprises) de son domicile pour y **faire enregistrer 3 des 4 exemplaires de la convention** paraphés et signés par tous les membres fondateurs (minimum 5) du club.

Un exemplaire sera conservé par les impôts, le second par le club qui en fera une copie pour la banque, le troisième à l'Association Régionale dans le dossier de demande d'agrément.

Cette formalité est payante. En 2013, le montant est de 125 €. L'enregistrement est payé directement au Trésor Public. Cette formalité est obligatoire afin d'éviter à la CIGALES d'être qualifiée en société de fait avec toutes les contraintes fiscales associées.

Il faut avoir fait cet enregistrement aux impôts pour ouvrir le compte bancaire. ●

Outil 2.B.4

Procédure
d'enregistrement
au Service des Impôts

Remarque

Il est vivement conseillé de se munir d'une photocopie du document 2.B.4 que vous pourrez laisser au fonctionnaire qui risque de ne pas encore connaître le processus d'enregistrement d'un club CIGALES.

3. Ouvrir un compte à la banque

Afin de gérer l'épargne du club CIGALES, il est souhaitable d'ouvrir 2 comptes à son nom :

- un compte courant pour récolter l'épargne et faire les chèques aux entreprises ;
- un livret d'épargne pour placer en attendant d'investir.

Choisissez de préférence une banque proche de chez vous... et de vos idées ! Sachez que, si le choix de se constituer en indivision amène certains avantages pour soutenir les entreprises, cela apporte son lot de désagrément ! Et ouvrir un compte en indivision en fait partie ! Prévoyez d'aborder ce sujet explicitement au moment de la constitution du club.

Et référez-vous au document 2.B.5 afin de ne rien oublier. ●

Outil 2.B.5

Conseils
pour ouvrir les comptes
bancaires de la CIGALES

4. Demander l'agrément de la Fédération des CIGALES

C'est seulement après agrément du Conseil d'administration de la Fédération que vous pourrez utiliser le terme "CIGALES".

Lors de la constitution du Club, il faut donc envoyer les pièces suivantes à l'Association Régionale dont vous dépendez, ou à la Fédération des Cigales, s'il n'y a pas encore d'Association Régionale :

- les statuts du club CIGALES (convention d'indivision) enregistrés aux Impôts ;
- la charte des CIGALES signée par tous les membres ;
- la liste des membres du nouveau club (avec adresse, téléphone, courriel) ;
- le(s) chèque(s) de cotisation annuelle émanant du compte du club.

Remarque

L'agrément de la Fédération n'est pas automatique. Tout nouveau club doit remplir les conditions décrites ci-dessus, et en particulier **l'adhésion à la Charte des CIGALES et le paiement de la cotisation annuelle.**

Conseils pour un bon départ

Se sentir bien, s'impliquer, s'organiser

Un club CIGALES, c'est une aventure humaine, une implication collective et un engagement partagé.

Se sentir bien

Un club CIGALES, c'est un club où on aime se retrouver. Un club qui fonctionne, c'est un club où les gens ont plaisir à être ensemble. Un club CIGALES est aussi un espace où l'on prend des engagements ensemble. Il est donc important de prendre le temps de se connaître et de créer une culture commune. ●

Quelques "trucs" pour créer de la convivialité entre les membres :

- Organiser un repas annuel avec tous les entrepreneurs ;
- Varier les lieux de réunions pour découvrir les cadres de travail des cigaliers ou des partenaires ;
- Participer à plusieurs aux échanges proposés par l'Association régionale ;
- Créer des événements (exemple : inauguration d'une nouvelle entreprise).

Outil 2.C.1

Tableau des membres de la CIGALES

S'impliquer

Tous les cigaliers ne viennent pas du milieu de l'entreprise, mais tous ont des compétences à apporter au club, en plus de leur argent et de leur temps. S'impliquer dans un club, c'est mettre son temps et ses compétences à disposition et contribuer ainsi à améliorer sa réactivité. ●

Outil 2.C.2

Tableau des compétences dans la CIGALES

S'organiser

À la création d'un club, six premiers réflexes sont indispensables :

• Créer un "trio de fonctionnement"

Trois postes sont essentiels : le gérant, le trésorier, le secrétaire. Il est conseillé de réunir ce trio dès la signature de la convention de l'indivision pour mettre en place le fonctionnement du club (dépôt au Centre des impôts, ouverture du compte, agrément par la Fédération...).

• Réfléchir au projet du club

Il est important que le club définisse des objectifs partagés à 5 ans et fasse un état des lieux de ses ressources et de ses besoins. Tous les ans, le club pourra faire un point d'étape de son projet.

• Mettre en place la collecte de l'épargne

Pour que le club connaisse ses capacités d'investissement, chaque cigalier s'engagera sur un montant mensuel, trimestriel ou annuel d'épargne. La mise en place de virements automatiques facilite la collecte de l'épargne et la mission du trésorier. Au démarrage du club, chaque cigalier fait un premier apport, différent de son engagement mensuel, pour donner au club la capacité d'investir rapidement. Si un projet nécessite plus que ce dont dispose le club, des membres peuvent faire ponctuellement un apport supplémentaire.

- **Définir le mode de communication interne et la fréquence des réunions**

Une réunion de club par mois est la fréquence idéale pour créer un esprit de club et pouvoir prendre des décisions rapidement. L'idéal est d'établir un calendrier à l'année. Les courriers électroniques facilitent la communication entre cigaliers.

- **Se faire connaître**

Cette démarche est utile pour renforcer le nombre de membres au démarrage du club ou être identifié par les réseaux de la création d'entreprise : conférence ou communiqué de presse à la signature des statuts ou dès les premières réunions sont de bonnes solutions.

- **Débattre des critères de choix avant l'accueil de porteurs de projet**

La période entre la création du club et le premier investissement est à mettre à profit pour mieux se connaître et débattre sur les critères de choix d'un projet : dans quelles entreprises le club a-t-il envie d'investir ? Qu'est-ce que les membres attendent de leurs investissements ? Il est important de se fixer quelques indicateurs et de mettre en place un processus de décisions.

Ce temps de réflexion est aussi l'occasion :

- de s'auto-former et se familiariser à la création d'entreprise (site www.jecree.fr) ;
- de décider comment le club se mobilise pour rencontrer des créateurs ;
- d'évaluer le nombre d'investissements possibles par an en fonction du temps et de l'épargne disponibles ;
- définir un protocole de décision.

Outil 2.C.3

Le club CIGALES
en pratique

Petit rappel :

Un club CIGALES est autonome dans ses décisions, son organisation et sa gestion mais il s'inscrit dans le cadre général de l'Association régionale des CIGALES et la Fédération nationale des CIGALES.

La trésorerie de départ

Épargne et frais de gestion

À la création d'un club CIGALES, le rôle du trésorier est de collecter, en plus de la cotisation individuelle, un ou plusieurs mois d'épargne et, à la convenance du club, une caisse annexe de participation aux frais de gestion.

La collecte de l'épargne de départ

Le temps d'ouverture d'un compte bancaire peut prendre quelques semaines à quelques mois.

À la création du club, il est donc conseillé de collecter un ou quelques mois d'épargne afin de ne pas perdre de temps. La somme sera déposée sur le compte courant de l'indivision dès son ouverture, puis la collecte s'effectuera de manière régulière.

Cette épargne, collectée tous les mois pendant les cinq années de fonctionnement du club et versée sur le compte de l'indivision, y demeure jusqu'à ce qu'elle soit investie en entreprise. Elle peut aussi être placée sur un livret d'épargne.

La caisse annexe de participation aux frais de gestion

Cette caisse permet de faire face aux dépenses de l'indivision : frais d'enregistrement au Centre des impôts, prise de parts de capital à la banque, timbres, déplacements éventuels... Elle fait partie d'une comptabilité distincte de la collecte de l'épargne.

À la création du club, les membres peuvent déterminer le montant de cette caisse pour ses cinq années de fonctionnement et l'inclure dans le versement initial que fait chaque membre le jour de l'AG constitutive. Si son montant est sous-estimé, il faudra l'abonder au cours de l'existence du club.

Animer un club CIGALES

- 3 * Les différents rôles
dans un club CIGALES
- 3 A La gérance
- 3 B La gestion financière et la comptabilité
- 3 C Le secrétariat
- 3 D Fusion et scission



Les différents rôles dans un club CIGALES

Trois rôles essentiels

Le jour de la constitution d'un club CIGALES, lors de l'Assemblée générale et avant toute démarche administrative, les cigaliers ont à nommer un gérant, un trésorier et un secrétaire qui se partageront les tâches.

Les cigaliers amenés à remplir ces fonctions doivent être conscients des tâches à accomplir. Leur engagement est bénévole et s'appuie sur une réelle motivation. Chaque poste est soumis au vote, les participants signant ensuite une délibération nommant le gérant.

Le gérant

Le gérant a la signature de l'indivision. Il peut la représenter en justice et vis-à-vis des tiers. Il n'est pas rémunéré, mais peut se faire rembourser ses frais de gestion sur la caisse de fonctionnement. C'est en général son adresse qui devient celle du club CIGALES. L'Assemblée générale constitutive désigne au moins deux personnes, en général le gérant et le trésorier, habilités à signer au nom de la CIGALES.

Le bon déroulement des débats, le suivi des engagements, tout ce qui fait la vie du club demande de l'investissement personnel au gérant. Il est suggéré de faire porter les responsabilités par deux personnes plutôt qu'une, d'autant que l'échange d'expériences est riche pour la suite. ●

Fiche 3.A
La gérance

Le trésorier

Le trésorier a pour rôle essentiel de gérer la collecte de l'épargne. Bien souvent, ses compétences de la comptabilité, acquises soit en entreprise, soit en rendant des services à des associations, sont bien utiles pour la rigueur que demande cette tâche. ●

Fiche 3.B
La gestion financière
et la comptabilité

Le secrétaire

Le secrétaire consigne les échanges entre les cigaliers pour garder une trace, de réunion en réunion, des différents points abordés : le fonctionnement du club, la communication, les rencontres avec les porteurs de projets. Ces comptes-rendus sont essentiels à la bonne marche du club tout autant qu'à l'Association régionale à laquelle il est lié et à la Fédération des CIGALES. ●

Fiche 3.C
Le secrétariat

La gérance

Un rôle essentiel

Le gérant d'un club CIGALES assure l'animation et se porte garant du bon fonctionnement d'un club.

Le rôle statutaire du gérant

Reportons-nous à cet extrait des statuts d'un club CIGALES (la convention d'indivision) : ● Outil 1.A.2

Article 17 – Le gérant administre l'indivision et

• **avec l'assistance du secrétaire :**

- dresse les procès-verbaux des Assemblées ;
- envoie ou transmet les convocations ;
- communique aux adhérents tous documents d'information ;

• **avec l'assistance du trésorier :**

- établit les comptes et les rapports de gestion.

En outre il assure les relations avec les entreprises émettrices des valeurs mobilières, titres, parts et actions détenus par le club, avec l'Association Régionale et avec la Fédération.

Le gérant a délégation de signature sur les comptes ouverts au nom du club dans les livres des établissements financiers. Il représente l'indivision en justice, tant en demande qu'en défense.

Il n'est pas rémunéré. Il peut cependant se faire rembourser des frais qu'il a été amené à engager personnellement pour le compte du club. Il répond comme mandataire de ses fautes de gestion.

Statuts type d'un Club d'investisseurs CIGALES

Les rôles d'animation du gérant

• **Il a un rôle de mise à disposition de l'information :**

- à tous les membres du club en provenance de l'association des CIGALES, des entreprises ou des partenaires ;
- entre les membres du club.

• **Il a un rôle d'animation :**

- accueil et information des nouveaux membres,
- convocation aux assemblées générales,
- préparation de l'ordre du jour,
- présidence de séance, répartition de la parole, respect des processus démocratiques,
- suivi des décisions prises, vérification du bon suivi du parrainage.

• **Il a un rôle de communication avec l'Association régionale ou à défaut, la Fédération :**

- envoi des comptes-rendus de réunion,
- information en cas de difficulté,
- réponses aux sollicitations (bilan fin d'année),
- participation à des temps réservés aux gérants.

Suggestions

Savoir déléguer, c'est impliquer le maximum de cigaliers dans la vie du club et dans son environnement. Il est donc possible de déléguer une partie de ces missions à d'autres membres (au secrétaire par exemple). Et pour partager la charge de travail, pourquoi ne pas constituer un binôme de gérants ?

La gestion financière et la comptabilité

Un rôle stratégique

Au sein d'un club CIGALES, le trésorier a un rôle stratégique essentiel : c'est lui qui comptabilise la collecte de l'épargne et présente l'état des comptes chaque fois que les membres le souhaitent.

Les événements comptables d'un club CIGALES pas à pas

Un club CIGALES se doit de gérer en toute transparence l'argent mis en commun par les membres pour soutenir des projets. Une démarche comptable permet de suivre efficacement les mouvements financiers effectués au fil des investissements réalisés au cours des cinq années de vie du club :

Chaque année, le trésorier doit :

- établir un tableau récapitulatif de tous les versements effectués par les cigaliers, en mentionnant la part en millièmes de chaque membre dans chaque investissement,
- vérifier, à l'aide du relevé de banque, les sorties (débit) et les entrées (crédit) de toutes les opérations comptables,
- établir **un résultat**, document comptable qui permet d'apprécier le fonctionnement et le résultat de l'activité économique du club pendant une période donnée.
Ce compte "résultat" joue un double rôle :
 1. informer dans le détail des activités du club,
 2. indiquer l'effet de ces activités sur le patrimoine.
- établir **le bilan**, document comptable qui permet d'apprécier la situation patrimoniale et financière d'un club à une date donnée.

La tenue des comptes s'effectue de la même façon, régulièrement et précisément.

• **À la fin des cinq années de la vie du club**

Les comptes sont arrêtés et le club passe en club de gestion. Les avoirs sont remboursés aux cigaliers au prorata de leur part en millième de chaque investissement. Les participations continuent d'être gérées et les remboursements des entreprises sont répartis immédiatement et équitablement entre les membres, jusqu'à liquidation totale.

Outil 3.B.1

Tableau de gestion de trésorerie

Afin de l'accompagner et de l'aider dans la tenue de la comptabilité de son club, un outil de trésorerie sous forme de tableau a été mis au point par la Fédération.

Commentaire 3.B.2

Notice explicative du tableau de trésorerie

Ce tableau synthétise l'apport d'épargne de chacun, les investissements réalisés collectivement et permet une ventilation individuelle des sommes investies au prorata de l'épargne apportée par chacun. Il permet aussi de gérer le budget de fonctionnement du club. Une notice en explique clairement l'utilisation et les codes couleurs.

Commentaire 3.B.3

Les questions que se pose le trésorier

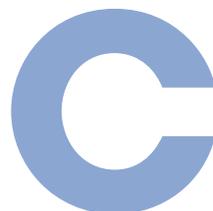
Un autre tableau répond aux questions que sont amenés à se poser les trésoriers au cours des différentes étapes de la vie de leur club.

Le trésorier peut aussi s'appuyer sur les formations proposées par l'Association régionale dont dépend son club.

Le secrétariat

Un véritable rôle d'historien

Le secrétaire d'un club se doit de relater les activités du club, tant pour informer ses membres que pour "garder une trace".



Relater les réunions du club et les rencontres avec les porteurs de projet

Chaque réunion au sein du club et/ou avec les porteurs de projets doit faire l'objet d'un **compte-rendu** rédigé par le secrétaire du club CIGALES ou au moins d'un relevé de décisions pour :

- garder une trace des différentes décisions prises lors des réunions ;
- informer les cigaliers absents de ce qui a été dit.

Ces comptes-rendus ou relevés de décisions doivent être envoyés à l'ensemble des membres du club CIGALES et à l'Association Régionale.

Cette rédaction de compte-rendu de séance est essentielle dans l'animation d'un club CIGALES. Bien faite, elle vous fera gagner du temps à l'heure du bilan.

Transmettre les informations à l'Association Régionale ou la Fédération

Tous les ans les Associations Régionales et la Fédération établissent leurs rapports d'activités. Ce document, soumis au vote de l'Assemblée générale, permet de faire le bilan sur différents éléments :

- le nombre de club CIGALES
- le nombre de cigaliers
- le montant de l'épargne collectée
- le montant de l'épargne investie
- le nombre d'entreprises financées
- ...

Ces informations sont importantes car elles permettent de faire le point sur l'évolution du mouvement des clubs CIGALES. Elles permettent aussi de rendre des comptes à des financeurs (Conseils Généraux, Conseils Régionaux...) et aux cigaliers.

En tenant à jour votre archivage, il sera donc plus simple de transmettre en temps voulu (généralement en fin d'année civile) les différents éléments concernant votre club aux Associations qui coordonnent tous les clubs CIGALES.

Outil 3.C.1

Exemple d'ordre du jour, de procès-verbal d'une AG ordinaire. Exemple de pouvoir pour une AG ordinaire

Outil 3.C.2

Trame bilan annuel club

Effectuer un archivage efficace

Bien sûr, le secrétaire peut garder les dossiers papiers. Mais à l'ère des nouvelles technologies, l'archivage numérique, consultable à tout moment par l'ensemble des cigaliers, est à envisager. Divers logiciels permettent d'accéder à l'ensemble des documents (avec l'utilisation d'un compte) via internet :

- *Google drive*
- *Dropbox*
- ...

Si vous dépendez d'une Association Régionale, n'hésitez pas à lui demander si elle a des outils spécifiques à vous proposer.

Petits conseils

Ce n'est pas toujours au secrétaire du club de rédiger les procès-verbaux. Un "secrétaire de séance" peut être désigné lors des réunions.

Le secrétariat peut aussi faire l'objet d'un système de co-secrétariat.

Fusion et scission

Se regrouper... se séparer

Les aléas de la vie d'un club CIGALES peuvent amener les cigaliers à se poser la question de fusionner avec un (ou plusieurs) club(s) voisin(s), ou au contraire de faire scission. Tout est prévu dans les statuts.

La fusion de deux clubs CIGALES

Rappel : (extrait des statuts des clubs CIGALES)

Article 23 – Un club peut fusionner avec d'autres clubs adhérant à la Fédération, à condition que le club résultant de la fusion ne rassemble pas plus de vingt membres et que sa durée ne soit pas supérieure à la durée restant à courir du club le plus ancien participant à la fusion.

Deux clubs CIGALES voisins peuvent donc envisager de fusionner au cours de leur fonctionnement. **Il ne s'agit pourtant pas d'un nouveau club** : le club ainsi constitué terminera le mandat de cinq ans du plus ancien des deux clubs. La fusion effectuée, un seul club paie les cotisations à la Fédération.

La façon la plus simple de procéder est d'arrêter les comptes à la date effective de la fusion pour faire le partage des engagements (investissements, épargne en compte courant et placements) entre chaque cigalier. Ceux qui participent à la fusion continuent leurs prises de participation ; ceux qui abandonnent reçoivent leurs avoirs au prorata de leur participation. Autre solution encore plus simple : les deux clubs CIGALES en fusion créent deux clubs de gestion pour gérer leurs investissements, et ceux qui veulent poursuivre l'aventure forment un nouveau club.

La scission d'un club CIGALES

Rappel : (extrait des statuts des clubs CIGALES)

Article 24 – L'Assemblée générale peut décider de scinder un club en deux ou plusieurs autres clubs, qui adoptent tous les présents statuts, à condition qu'aucun des clubs résultant ne rassemble moins de cinq membres. La durée des clubs résultant de la scission ne peut être supérieure à la durée qui restait à courir pour le club d'origine.

Les cas sont rares, heureusement. Il arrive cependant que le nombre de membres dépasse 20 ou qu'apparaisse un changement d'orientation fondamentale entre les membres du club. Il est donc envisageable de provoquer la séparation. De même que pour la fusion, il est obligatoire d'arrêter les comptes avant de commencer toute procédure de scission.

4

Trouver et choisir un projet

- 4 **A** **La recherche de nouveaux projets**
- 4 **B** **Choisir un projet, une affaire de confiance et d'expertise**
- 4 **C** **Pourquoi entreprendre ensemble ?**

La recherche de nouveaux projets

Trois pistes

La recherche de projets est le moment le plus passionnant pour un club CIGALES. Deux cas de figure peuvent se présenter : rencontrer des porteurs de projets convaincus de leurs idées et remplis d'enthousiasme ou devoir sonner aux portes pour dénicher un projet qui tienne la route. Dans ce dernier cas, trois pistes sont à suivre.

Etre en contact avec les collectivités, les administrations et les réseaux locaux

Participer à un club CIGALES, c'est accepter d'aller sur le terrain. Il faut donc bien se faire connaître de la vie locale, que ce soit à travers la presse (ne pas hésiter à envoyer des communiqués de presse), des affiches ou des brochures. Il est bon aussi d'être en contact avec les collectivités territoriales et les administrations locales (bureaux des affaires économiques et sociales, Pôle emploi, missions locales, Chambres de commerce et d'industrie...), aussi bien qu'avec d'autres réseaux (conseillers PIVOD, EGEE, ECTI, boutiques de gestion, ADIE, relais local de l'association France Active, plates-formes d'initiative locale). ● Tous pourront vous aiguiller vers des créateurs d'entreprise en panne de temps et d'argent. Penser à se coordonner avec les autres Clubs, et via l'Association régionale.

Commentaire 4.A.1
Les interlocuteurs pour trouver des projets

Se rapprocher de l'Association régionale

Votre Association régionale peut vous proposer un fonctionnement qui lui est spécifique. Exemple : la Bourse Aux Projets en Ile de France, au cours de laquelle sont présentés les projets. Lors de cette réunion, les porteurs de projet exposent leur projet en quelques minutes, puis un temps est laissé aux clubs CIGALES pour en discuter, rencontrer ces créateurs et d'éventuels partenaires.

Les ressources sur internet

Certaines Associations régionales ont mis en place une bourse aux projets en ligne. Cette bourse est à l'œuvre en Île-de-France et en Bretagne. Concrètement, l'Association régionale centralise des fiches signalétiques de projets qu'elle transmet à chaque club CIGALES. On peut retrouver la bourse aux projets en accès réservé (mot de passe à demander à l'Association régionale).

Petit rappel

Il n'existe pas de projet parfait répondant à tous les critères de l'ensemble des clubs CIGALES. Mais il ne faut pas oublier que notre rôle ne se limite pas à aider et former les gérants sur le plan comptabilité et gestion. En tant que **mouvement d'éducation populaire**, nous avons aussi un **rôle pédagogique** : faire évoluer un dossier vers une économie solidaire, introduire une valeur non prévue par le porteur telles que l'équité dans le commerce, la dimension sociale ou collective, la prise de conscience environnementale, etc.

Choisir un projet, une affaire de confiance et d'expertise

Trois critères de choix

Même si le coup de cœur est toujours important dans le choix d'un projet, certains critères doivent pouvoir être examinés le plus objectivement possible.

Au moment de leur création, les clubs se fixent des indicateurs de choix d'un projet acceptés par chacun des membres. La diversité des individus et de leurs compétences au sein d'un club CIGALES fait la richesse des débats et la pertinence des choix du club. Cependant au moment de l'examen d'un projet précis, chaque membre doit pouvoir donner sa position quant à l'investissement du club dans un capital et beaucoup de critères entrent en jeu.

Avant même de pouvoir examiner un projet, il faut rassembler plusieurs éléments : ● la présentation du projet, le profil du (des) créateur(s), les documents financiers,... Une fois ces éléments récoltés, trois critères semblent déterminants pour retenir ou non un projet :

Commentaire 4.B.2
Mémento pour l'analyse d'un dossier

Outil 4.B.4
Dossier de demande de financement

1- Un projet en accord avec la philosophie des clubs CIGALES

C'est le moment crucial de l'arbitrage entre les projets sympathiques, axés sur l'insertion ou l'environnement mais mal ficelés, et ceux qui ont la rentabilité pour seul horizon. Pour faire le tri, une seule solution : bien prendre en compte tous les paramètres. ●

Outil 4.B.5
Outil d'aide à la décision d'investissement

Chaque club CIGALES conserve sa sensibilité propre, selon qu'il veuille mettre l'accent sur un créneau d'activités particulier, sur le développement local, sur le rapprochement de l'économie et du social ou sur des thèmes alternatifs.

Outil 1.A.1
Charte des clubs d'investisseurs Cigales

Il faut bien sûr que le futur entrepreneur soit en harmonie avec la Charte des clubs CIGALES. ● Mais aussi que les membres du club soient susceptibles de lui apporter plus qu'un simple apport financier : conseils, formation, soutien psychologique, carnet d'adresses.

2- Le profil du (des) porteur(s) de projet

Il est bon de multiplier les rencontres avec le (ou les) porteurs(s) de projet, pour juger de son degré de motivation, de la constitution de l'équipe de départ et de son entente, de ses expériences préalables. ●

Outil 4.B.1
Fiche signalétique de projet

Outil 4.B.3
Fiche de premier accueil

Commentaire 4.A.1
Les interlocuteurs pour trouver des projets

Le créateur doit avoir un minimum de connaissances techniques et productives, de marketing et de gestion-comptabilité. Toutes choses qui peuvent s'apprendre lors de stages de formation ou avec l'appui des structures d'accompagnement à la création d'activités. ●

Une fois l'activité démarrée, il faudra juger des capacités d'anticipation et d'adaptabilité du créateur, tout au long de la première année, essentielle pour les PME. Il faut savoir aussi qu'un entrepreneur pourra se révéler à travers son activité nouvelle et se découvrir de nouvelles qualités de management.

Pour un club CIGALES, la prise de risque et l'acceptation d'une part d'incertitude sont inévitables, sinon il n'investira jamais...

3- L'analyse financière

Pour évaluer la qualité économique et financière d'un projet, il faut essentiellement répondre à trois questions. ●

Outil 4.B.5

Outil d'aide
à la décision
d'investissement

- L'activité projetée est-elle rentable ? L'offre va-t-elle rencontrer une demande solvable ?
Une étude de marché, qui peut éventuellement être menée avec l'aide d'étudiants d'une filière commerciale de votre région, apportera un début de réponse.
Un compte de résultat prévisionnel permettra de déterminer si l'activité dégagera suffisamment de bénéfices pour faire vivre l'entreprise.
- L'entreprise dispose-t-elle des capitaux nécessaires pour démarrer ?
Le plan de financement initial dira quels sont les besoins de financement, y compris le fonds de roulement, et quelles sont les sources de financement.
- L'entreprise pourra-t-elle payer ses dettes et faire face au décalage, presque toujours défavorable, entre les rentrées et les sorties d'argent ?
Un plan de trésorerie sur plusieurs mois montrera s'il y a des difficultés à prévoir et quand.

Une approche rigoureuse selon ces trois critères vous aidera à évaluer les chances de réussite du projet. Car, quelles que soient ses qualités par ailleurs, il n'est de bon projet que celui qui a des chances de succès.

Pourquoi entreprendre ensemble ?

Une association “gagnant/gagnant”

Dans la rencontre entre un porteur de projet et un club CIGALES, chacun doit s’y retrouver, tant dans son fonctionnement que dans ses convictions. ●



Outil 1.A.1
Charte des clubs
d’investisseurs Cigales

1- Le porteur de projet, le repreneur ou le développeur bénéficie d’un capital, d’un réseau, d’un accompagnement solidaire

Voici, pour le créateur, cinq bonnes raisons de s’associer à un club CIGALES :

Un club CIGALES = un outil de financement unique

Les clubs CIGALES forment le seul réseau d’investisseurs-citoyens dans des projets locaux et de très petites entreprises. Ce réseau ne conditionne pas son action à des critères tels que genre, âge, nombre d’emplois, qualification, mais agit pour une société plus solidaire et un développement durable.

Un club CIGALES = un effet “levier” de financement

Associer un club CIGALES à son capital interpelle les financeurs. Ce sont dix, quinze, vingt personnes qui font confiance au nouvel entrepreneur ; le banquier y est sensible. Un club CIGALES est partie prenante dans le pôle de Finance solidaire de sa région qui œuvre pour une dynamique plus globale d’accompagnement de l’entreprise.

Un club CIGALES = un triple allié

L’appui d’un club CIGALES combine “apport au capital”, “accompagnement” et “ouverture vers des réseaux”. Le financement est important pour la bonne conduite d’une entreprise et l’environnement humain est essentiel.

Un club CIGALES = un ingrédient de succès durable

70% des entreprises accompagnées par un club CIGALES sont toujours en activité après 5 ans, contre 52% des entreprises non accompagnées (moyenne nationale 2011).

Un club CIGALES = une garantie d’autonomie

L’entrepreneur reste le seul décisionnaire. Le club CIGALES est là pour l’éclairer dans ses décisions et le soutenir dans ses choix.

2- Le cigalier donne du sens à son épargne

Les cigaliers sont des épargnants qui souhaitent :

- investir leur argent dans le développement économique solidaire, la création d'emploi... ;
- connaître l'affectation de leur épargne, et même la décider ;
- transmettre leurs connaissances, leurs compétences, leurs réseaux à de jeunes créateurs ;
- s'autoformer au sein d'un club et au contact des créateurs sur le monde de l'entreprise.

Paroles de cigaliers

« Avec les clubs CIGALES, j'ai le sentiment de pouvoir agir. L'aspect financier n'est pas tout. Dans mon club, on partage des valeurs, des convictions, une certaine manière d'agir... ».

« Si nous prenons un risque là où les banques hésitent, c'est parce que nous parions plus sur les potentialités des personnes que sur les assises financières... et nous accompagnons l'entrepreneur ! ».

Intervenir dans une entreprise

- 5 A **Comment un club CIGALES
peut intervenir dans une entreprise**
- 5 B **Investir dans une entreprise**
- 5 C **Les relations avec les CAE,
Coopératives d'Activités et d'Emploi**
- 5 D **Les clubs CIGALES et les associations**
- 5 E **Accompagner une entreprise**
- 5 F **Suivre une entreprise en difficulté**

Comment un club CIGALES peut intervenir dans une entreprise

Plusieurs formes d'intervention possibles

Etre associés, c'est faire un bout de chemin ensemble. Cette relation n'est pas innée, elle se prépare, s'organise et peut revêtir plusieurs aspects.

Investir

Les porteurs de projet sollicitent parfois les clubs CIGALES pour un prêt ou un accompagnement, voire un conseil.

Mais l'objectif des clubs CIGALES, rappelé dans la convention de constitution, est d'**investir en fonds propres** et de s'engager au moins pour 5 ans dans l'entreprise, **tout en restant en dessous de la minorité de blocage**.

Plusieurs clubs CIGALES, même de régions différentes, peuvent intervenir directement sur le même projet et le co-financer pour collecter des montants suffisants. Il ne doivent pas pour autant dépasser la moitié des parts d'une entreprise de capitaux et ne pas être majoritaires en voix dans une coopérative, où le pouvoir est lié aux associés et non à l'argent.

Les clubs CIGALES peuvent aussi faire **un apport en compte courant d'associé**.

Accompagner

Les clubs CIGALES accompagnent l'entrepreneur dans la durée.

Un club CIGALES, associé minoritaire, s'investit dans la bonne marche de l'entreprise.

Il accompagne le dirigeant dans la réussite humaine et économique de son projet, sans toutefois prendre de décision à sa place.

Le club nomme un ou deux référents souvent appelés "parrain" pour faire le lien entre le club et l'entreprise.

Connaître les types de sociétés pour investir

Les clubs CIGALES sont susceptibles d'intervenir dans plusieurs types de structures permettant l'actionariat, dont les principales :

- la Société de capitaux : **SARL**, Société À Responsabilité Limitée ; **SA**, Société Anonyme ; **SAS**, Société par Actions Simplifiée ; **EARL**, Exploitation Agricole À Responsabilité Limitée ;
- la Société Coopérative : **SCOP**, Société Coopérative et Participative (appellation depuis 2010) ; **SCIC**, Société Coopérative d'Intérêt Collectif ; Coopérative de Consommateurs ou de Consommation ; **SICA**, Société d'Intérêt Collectif Agricole ;
- la **SAPO**, Société Anonyme à Participation Ouvrière ;
- la **CAE**, Coopérative d'Activités et d'Emploi ;

Commentaire 5.A.4
CAE

Outil 5.A.1

Comparaison des statuts juridiques

Commentaire 5.A.2

Coopératives
SCOP - SCIC

Commentaire 5.A.3

SAPO

Ouvrir des portes

Les clubs CIGALES sont aussi une porte d'entrée vers d'autres sources de financement et d'accompagnement :

- **Vers les partenaires de la Finance solidaire**
 - cofinancement avec d'autres sociétés de capital-risque solidaire,
 - prêts d'honneurs,
 - garantie des prêts bancaires.
- **Vers les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises**
 - chambres consulaires,
 - réseaux spécialisés,
 - BGE (Boutique de Gestion d'Entreprise).

Idée

Les cigaliers peuvent créer une "cagnotte solidaire", distincte du club CIGALES. Une cagnotte solidaire est une association loi 1901. Grâce au don de proximité, elle répond directement aux besoins financiers de l'entreprise par l'octroi de prêt d'honneur à taux zéro. Le montant des prêts accordés peut varier de 2 000 à 10 000 euros. Exemple : www.economiesolidaire36.org/cagnottedefinition.html et dans le domaine agricole : miramap.org/Les-cagnottes-solidaires.html

Ce que les clubs CIGALES ne doivent pas faire

Un club CIGALES ne peut consentir de prêts¹ à une entreprise sans être à son capital car ceci n'est pas prévu dans la vocation du club (article 2 des statuts d'un Club CIGALES).

À noter qu'un prêt avec intérêt à une entreprise est réservé aux banques, établissements financiers et aux associés. Si le club passe outre, il contrevient à la loi et à la réglementation.

Un club CIGALES ne doit pas accompagner un entrepreneur sans être associé.

Même si l'accompagnement est bénévole et ne fait pas l'objet d'un engagement écrit, le club s'expose à être poursuivi :

- pour travail dissimulé ;
- par un consultant pour concurrence déloyale ;
- par le chef d'entreprise pour défaut de conseil.

¹ - 1^{er} article de la loi bancaire L. 84-46 du 24.01.1984

Investir dans une entreprise

Un choix clair et cadré

La participation des clubs CIGALES au capital des entreprises court sur plusieurs années (5 ans minimum). L'objectif est la consolidation des fonds propres, à la différence d'un prêt dont le remboursement affecte immédiatement le résultat de l'exploitation.

Les diverses formes de participation

- **Les parts au capital social**

Le club CIGALES devient actionnaire dans l'entreprise et en accepte les risques (capital-risque solidaire). Toujours sous la minorité de blocage, le club reconnaît le rôle prédominant du chef d'entreprise.

- **Le compte courant d'associés**

Un club CIGALES, s'il détient 5% du capital de l'entreprise, **peut faire des apports en compte courant d'associé**, remboursables suivant un accord avec l'entreprise. ● Ce sont des avances, ou des prêts, que les associés consentent à la société pour ses besoins en fonds de roulement.

Il est possible, dans la convention avec l'entreprise, de prévoir le versement d'un intérêt dont le taux est réglementairement plafonné chaque année.

- **Les titres participatifs** spécifiques aux sociétés coopératives. Ils permettent la participation financière de personnes non associées.

Outil 4.B.1
Fiche signalétique
de projet

Les modalités d'investissement

Les modalités de participation d'un club CIGALES au capital d'une entreprise doivent être clairement précisées dès le départ.

En plus de la signature des statuts, la Fédération des CIGALES et les AR incitent fortement les clubs à établir et signer une convention définissant les relations entre ces deux nouveaux associés. Son application effective garantit les rapports ultérieurs. ●

Cette convention définit :

- les modalités d'entrée au capital, le montant, la répartition, la durée minimum (5 ans au regard de la défiscalisation accordée aux investisseurs) ;
- la rétribution des différents apports : dividendes possibles et intérêts sur compte courant d'associés ou titres participatifs ;
- les modalités de sortie : évaluation des parts selon un calcul intégrant le capital, le résultat et les réserves (pour les coopératives, la valeur de la part demeure celle de la valeur initiale).

Outil 5.B.1
Convention destinée
à régir les relations
entre la CIGALES
et l'entreprise

Chaque fois que cela sera possible, la convention fixera d'un commun accord la date du rachat, le prix de cession ou le mode de calcul des parts sociales. Même exigence pour l'apport en compte courant d'associés. ●

Outil 5.B.2

Convention : apport en compte
courant d'associé

L'accompagnement

En tant qu'associé, un club CIGALES a **des droits et des pouvoirs** qui dépendent du pourcentage de sa participation dans le capital et de la forme de la société. Dans une coopérative, tous les associés ont le même pouvoir aux Assemblées Générales annuelles. Il peut par exemple consulter les actes de l'entreprise (comptes annuels, rapports et PV, etc). Il peut aussi être présent et actif aux Assemblées générales.

En tant que partenaire concerné par la réussite de l'entreprise, le club met en œuvre toutes les ressources dont il dispose pour assurer le meilleur suivi possible : réseau de relations, expertises diverses, compétences techniques (gestion, production, communication...). Il est prudent de convenir dès le début de l'association de rencontres périodiques.

Les modalités de cet accompagnement sont souvent formalisées par la nomination d'un ou plusieurs **référénts ou parrains** au sein du club CIGALES. Si plusieurs clubs sont actionnaires, il est recommandé qu'ils s'entendent afin d'assurer un suivi efficace. ●

Outil 5.E.1

Guide accompagnement
entrepreneur

Le cas particulier des Coopératives, dont SCOP et SCIC

Les coopératives parmi lesquelles on retrouve souvent les Sociétés Coopérative de Production sont des sociétés commerciales au même titre que les sociétés classiques de capitaux (Sarl, SA...). En ce sens, elles ont les mêmes droits et devoirs. Mais elles comportent certaines particularités inhérentes à leurs statuts :

- à l'inverse des actions, les parts sociales ne se négocient pas, elles sont rachetées par la Coopérative à leur valeur nominale ;
- le mode de gouvernance et de décision est démocratique (une personne = une voix aux Assemblées Générales) ;
- la lucrativité des capitaux est limitée et une partie des excédents est affectée au développement de la Coopérative (les réserves impartageables).

Ce cadre juridique favorisant la notion d'entreprendre ensemble fait l'objet d'une attention spéciale de la part des CIGALES en regard des valeurs partagées.

Depuis 2001, il existe une nouvelle forme de coopérative, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Son objet relève d'un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale et ses statuts permettent d'élargir son sociétariat à toutes les parties prenantes, avec au moins trois catégories d'acteurs : les salariés de la coopérative, les bénéficiaires, et d'autres personnes physiques et morales qui contribuent à l'activité de la coopérative (notamment des collectivités publiques, des entreprises, des associations, des collectivités territoriales dans la limite de 20 % du capital social de la SCIC, des particuliers, bénévoles ou pas).

La SCIC s'inscrit dans une logique de développement local et durable, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi. ●

Outil 5.B.3

Convention CIGALES-
Coopératives

Outil 5.B.4

Convention CIGALES-SCIC

Les relations avec les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)

Une philosophie commune

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi permettent à un entrepreneur de tester ou de développer son activité seul(e), mais dans un cadre collectif.

Ce caractère collectif correspond à la philosophie des clubs CIGALES qui soutiennent donc volontiers les entrepreneurs salariés des CAE.

Les clubs CIGALES, en effet, sont soucieux d'apporter une réponse à la demande, très courante actuellement, de porteurs de projet qui choisissent ou sont contraints d'entreprendre seuls, parce que, par exemple, leur projet ne permet pas de créer d'emplois au démarrage.

Cette volonté s'est concrétisée par un accord de partenariat engagé en 2005 entre la Fédération des CIGALES et les réseaux de CAE, qui a défini une démarche spécifique :

1- Principes de contractualisation tripartite avec les entrepreneurs salariés et la Coopérative

L'enjeu est double :

- Permettre un soutien financier à travers la Coopérative, car l'entrepreneur salarié y est intégré et n'a pas créé d'entreprise distincte. Prendre en compte la possibilité qu'a l'entrepreneur salarié de quitter la coopérative à tout moment.
- Articuler l'accompagnement de la Coopérative et celui du ou des clubs CIGALES.

Outil 5.C
Convention tri-partite
CIGALES/CAE/entrepreneur
salarié

2- Modalités de contractualisation tripartite avec les entrepreneurs salariés et la Coopérative

Le schéma est simple :

- un partenariat entre la Fédération des CIGALES et chacun des réseaux de CAE définit le cadre, en particulier la déclinaison régionale ;
- la déclinaison du partenariat au niveau régional se fait à l'initiative de l'Association régionale des CIGALES et des Coopératives, qui valident le modèle de convention tripartite entre l'Entrepreneur salarié, la Coopérative et le club CIGALES.

Commentaire 5.A.5
CAE

niveau national	<p>Fédération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe les Associations régionales de CIGALES et les CIGALES isolées du partenariat et communique la liste des CAE • Fournit la liste des CIGALES aux réseaux de CAE • S'engage à effectuer un bilan annuel avec chacun des deux réseaux de CAE 	<p>Convention de Coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définit la coopération, niveau national (Fédé CIGALES - Réseaux CAE) • Annonce la coopération, niveaux régional (Asso. CIGALES - CAE) et local (Entrepreneur salarié) 	<p>Réseaux CAE Coopérer pour Entreprendre & COPEA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe les CAE du partenariat et communique la liste des Associations régionales des CIGALES et des CIGALES isolées • Fournit la liste des CAE à la Fédération des CIGALES • S'engage à effectuer un bilan annuel avec la Fédération des CIGALES.
niveau régional	<p>Association régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe les CIGALES de la Région du partenariat • Fournit la liste des CIGALES aux CAE • S'engage à effectuer un bilan annuel avec chacune des CAE 	<p>Convention de Partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • En référence à la convention de coopération, définit la coopération, niveau régional (Asso. CIGALES - CAE) • Annonce la coopération, niveau local (Entrepreneur salarié) 	<p>CAE en Région Coopérative(s) d'Activité et d'Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe les Entrepreneurs salariés du partenariat et communique la liste des CIGALES de la Région • Précise le territoire et les types d'activités possibles dans la CAE à l'Association régionale des CIGALES • S'engage à effectuer un bilan annuel avec l'Association régionale des CIGALES.
niveau local	<p>Club</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précise le montant versé en Compte Courant d'Associé, à destination de l'Entrepreneur salarié • S'engage à examiner l'analyse des résultats et le plan d'action annuel • S'engage à rencontrer périodiquement l'Entrepreneur salarié • Précise l'engagement "moral" de l'Entrepreneur salarié de témoigner sur l'apport des CIGALES 	<p>Convention de Soutien</p> <p>En référence aux conventions de Coopération et de Partenariat, définit la coopération avec l'Entrepreneur salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précise les modalités d'accompagnement (en particulier échanges d'informations et rencontres) en cohérence avec celles de la CAE • Précise les modalités de remboursement de l'Entrepreneur salarié au club CIGALES 	<p>Entrepreneur salarié / CAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précise l'Activité et le Projet de l'Entrepreneur salarié • S'engage à fournir des informations régulières au Club CIGALES • S'engage à analyser les résultats avec la CIGALES et à établir un plan d'action annuel • Précise l'accompagnement de la CAE et l'articulation entre la CAE et la CIGALES pour optimiser l'accompagnement global

Les clubs CIGALES et les associations

Un champs de financement élargi

À l'origine, les clubs CIGALES ont été créés pour financer en capital des sociétés (SARL classique, SA classique, SCOP, SCIC, SAS...). Mais, pour répondre aux envies de certains clubs de soutenir des projets associatifs et aux besoins d'accompagnement, un nouveau plan comptable¹ a adapté l'outil CIGALES au financement des associations. Les clubs CIGALES peuvent donc aujourd'hui soutenir des associations à condition qu'il y ait création d'activité économique ou création d'un emploi a minima.

Pour quelle(s) raison(s) financer une association

Les associations sollicitent les clubs CIGALES pour trois raisons principales :

- financer un investissement matériel ou immatériel ;
- financer un besoin en fonds de roulement (notamment pour pallier l'attente de subventions) ;
- permettre à l'association de se transformer en SCOP ou en SCIC (l'apport est alors transformable en capital).

Les précautions à prendre lors de l'étude d'un projet associatif

Lors de l'étude du dossier d'une association, il est important de :

- vérifier les statuts de l'association (accord avec la Charte des CIGALES, autorisation d'apports avec droit de reprise...);
- s'assurer que la demande n'est pas liée à une difficulté de financement de l'association (remboursement de dettes, de déficit, d'emprunt...) qui pourrait être elle-même liée à d'autres difficultés ;
- valider auprès des administrateurs de l'association la possibilité d'accéder aux documents comptables et de gestion ainsi que le droit d'assister à toute Assemblée générale ordinaire et extraordinaire avec voix consultative ;
- s'accorder avec l'association sur l'utilisation de l'apport et sur les attentes en retour pour le club CIGALES ;
- et, dans la cas d'une émission de titres associatifs, vérifier qu'il ne s'agit pas d'un outil ayant pour but la distribution de bénéfices par l'association émettrice à ses membres, à des dirigeants, aux personnes liées par un contrat de travail ou à toute autre personne.

1- Depuis le 1^{er} janvier 2000, toutes les associations et fondations soumises à l'obligation législative ou réglementaire d'établissement des comptes annuels doivent appliquer le Plan Comptable Général sous réserve des adaptations prévues par l'annexe du Règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable. Ces adaptations concernent des règles spécifiques de comptabilisation et d'évaluation intégrant les particularités des associations et fondations : non lucrativité, financements particuliers, contributions en nature, souci de transparence.

L'outil de financement des associations pour un club CIGALES

Un club CIGALES peut aider les associations de deux façons.

a) Par un apport avec droit de reprise

Définition

« L'apport avec droit de reprise à une association est un acte à titre onéreux qui a pour l'apporteur une contrepartie morale. Il implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'association. Une convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (en l'état, en valeur à neuf,...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs »¹.

Contrepartie pour le club CIGALES

Au-delà de la participation au projet de l'association et donc aux finalités de l'association (insertion, commerce équitable, consommation responsable...), les contreparties morales d'un apport associatif peuvent être l'engagement de l'association à intégrer un représentant du club CIGALES au Conseil d'Administration de l'association, à réaliser un événement commun, à mettre à disposition les moyens de l'association,...

Fiscalité pour le cigalier

L'apport avec droit de reprise ne rentre ni dans le cadre d'une déduction fiscale ni d'une réduction d'impôts.

La convention CIGALES-association

Le contrat d'apport matérialise le financement. Co-signé par le représentant du club CIGALES et le président de l'association, il précise les modalités de financement (montant, date et durée de l'apport), le choix des référents ou des parrains et les engagements réciproques association-club. En cas de dissolution de l'association, l'apport revient de droit au club CIGALES. ●

Outil 5.D.1

Convention destinée à régir les relations entre la CIGALES et l'Association

b) Par une souscription de titres associatifs

Définition

Les titres associatifs sont émis sous forme nominative, avec ou sans appel public à l'épargne par une association à but non lucratif (loi de 1901) respectant un certain nombre de conditions cumulatives. Ils ne sont remboursables qu'à l'initiative de l'association. Il s'agit d'une créance de dernier rang.

Les associations pouvant émettre des titres participatifs doivent :

- exercer une activité économique depuis au moins deux ans, de façon exclusive ou non ;
- être préalablement enregistrées au registre du commerce et des sociétés ;
- avoir prévu dans leurs statuts les modes de désignation de leurs dirigeants et y préciser l'organe collégial chargé de contrôler les actes des dirigeants ;
- nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.

Contrepartie pour le club CIGALES

Les porteurs de titres associatifs bénéficient d'une contrepartie financière sous forme d'intérêts.

- Dans le cadre d'une émission de titres participatifs avec appel public à l'épargne, l'émission de titres associatifs, est, depuis la loi de modernisation de l'économie de 2008, soumise au seul contrôle de l'autorité des marchés financiers (AMF). ●

Outil 5.D.3

Titres associatifs

Accompagner une entreprise

Un engagement convivial et organisé

L'accompagnement d'une entreprise n'est en aucun cas une forme d'audit ou de contrôle de l'entreprise. Il s'agit d'un réel partenariat volontaire en tant qu'associé de l'entreprise. La finalité du club CIGALES est d'accompagner un chef d'entreprise dans la réussite humaine et économique de son entreprise sans prendre de décisions à sa place.

Priorité à l'humain

L'accompagnement d'un chef d'entreprise par un club CIGALES ne demande pas d'expertise particulière. Les rencontres entre le référent ou parrain et le chef d'entreprise permettent de prendre du recul avec un regard extérieur dans l'appréciation de l'entreprise et de son développement (satisfaction et difficulté). Les échanges ont ainsi un effet miroir et permettent au dirigeant de sortir de l'isolement, **de se sentir moins seul.**

Outil 5.E.1

L'accompagnement de l'entrepreneur

Pour être efficace, la démarche d'accompagnement doit être préparée. L'utilisation de documents de suivi technique est une première approche mais n'est pas la seule possible. N'oubliez pas que l'accompagnement d'un club est avant tout humain et convivial. Une trame de rencontre, préparée pour les entretiens, permet de réaliser, à échéance régulière, un point avec l'entrepreneur sur la base d'objectifs annuels fixés lors du diagnostic initial. Cet outil a la vocation de mesurer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé. Cette trame de rencontre, co-produite avec le chef d'entreprise, comprend donc les résultats des documents de suivi (tableaux de bord, compte d'exploitation simplifié,...), ainsi que les résultats des actions envisagées lors du premier diagnostic ou de la rencontre précédente.

Le rôle du référent ou du parrain

Le référent ou parrain doit :

- accepter l'accompagnement comme une activité bénévole et un engagement précis ;
- ne pas avoir de relation commerciale avec l'entrepreneur.

Pour gérer et développer son entreprise, le dirigeant, qui n'a pas toujours l'expérience de l'entreprise, a besoin d'être accompagné efficacement.

Le référent ou parrain est donc amené à :

- **l'aider à se poser les bonnes questions et à élaborer ses propres réponses.**
- En fonction de ses préoccupations, il doit réfléchir lui-même à la manière de régler les urgences, construire des tableaux de bords, se fixer des objectifs à court et à moyen terme (3 ans, 5 ans) ;

Commentaire 5.E.2

Trame rencontre et décisions sur le parrainage

- **vérifier que les fonctions vitales de l'entreprise sont assurées et que les documents réglementaires sont établis et disponibles** (comptabilité, Assemblée générale annuelle, tableaux de bord) ;
- **assurer le lien entre l'entrepreneur et les cigaliers** : le parrain n'est pas seul dans l'accompagnement. Tout le club doit se sentir concerné et impliqué dans l'entreprise.

L'attitude du référent ou parrain

Etre référent ce n'est pas "faire à la place" ni faire un transfert de responsabilité. Pour mener à bien l'accompagnement d'un chef d'entreprise, il est important :

- d'être à son écoute ;
- de ressentir une affinité mutuelle pour pouvoir construire ensemble ;
- de demeurer à proximité de l'entreprise ;
- d'instaurer une relation de confiance ;
- d'aider le chef d'entreprise à acquérir de la confiance en lui ;
- de prendre l'initiative de rencontres si besoin ;
- d'aider le chef d'entreprise à prendre du recul sur son activité pour envisager les perspectives d'avenir ;
- de le rendre autonome, "lui apprendre à apprendre".

Les différentes étapes de l'accompagnement

Les principales étapes de l'accompagnement sont :

- en amont de la prise de parts au capital, la réalisation d'un diagnostic partagé pour établir les éléments forts et les points d'attention. Il est fait par le club et partagé avec l'entrepreneur ;
- le choix du ou des parrains, validé par l'entrepreneur ;
- la signature de la convention CIGALES - entreprises qui précise les modalités d'entrée et de sortie de l'entreprise mais aussi les modalités d'accompagnement : nomination du ou des parrains, fréquence des réunions et sujets abordés lors des rencontres ;
- l'organisation du suivi et la matérialisation par écrit des attentes dès le 2^e rendez-vous ;
- des rendez-vous réguliers et des comptes-rendus ;
- le recours à d'autres compétences au sein du club ou du réseau pour répondre à un besoin ponctuel du chef d'entreprise ;
- la transmission d'informations régulières par le parrain sur l'entreprise à l'ensemble des cigaliers du club ;
- la transmission d'informations régulières sur l'entreprise à l'Association régionale des CIGALES ;
- un bilan à la sortie de l'entreprise sur les années d'investissement (situation de l'entreprise, la plus-value du club).

La coopération entre CIGALES

Outil 5.E.3
Convention
coopération
parrainage entre
plusieurs CIGALES

Un club CIGALES peut faire appel à d'autres clubs de sa région (ou à des partenaires de la Finance solidaire) pour investir à la hauteur de la demande du porteur de projet. Dans ce cas, une convention entre clubs peut être mise en place pour faciliter les échanges entre clubs et l'entrepreneur. ●

Suivre une entreprise en difficulté

Un dialogue tout en finesse

Au cours des années, la CIGALES peut être confrontées à une situation amenant les entreprises à se trouver en difficulté. L'équilibre d'exploitation d'une entreprise est difficile à atteindre et on sait qu'une sur deux passe avec peine le cap des trois ans.

Dans ce cas, le club avec son représentant peut aider un entrepreneur en difficulté à deux conditions :

- s'il en est vraiment capable ;
- s'il ne s'immisce pas dans le projet sans l'accord du chef d'entreprise : un club CIGALES et un cigalier doivent éviter les interventions pouvant être qualifiées "d'ingérence dans la gestion de l'entreprise". Le cigalier doit trouver la bonne distance. Aider le chef d'entreprise sans le contrarier. Chercher le dialogue.

Il peut compter sur les compétences réunies au sein de son club ou des "experts" du réseau CIGALES, pour l'aider à éclairer l'entrepreneur. Il peut demander à consulter les documents réglementaires de l'entreprise. Si l'entrepreneur refuse, il peut le faire par lettre recommandée. Le cigalier doit avoir en tête des points de vigilance qui lui permettront un meilleur suivi. L'aide à apporter et l'attitude à adopter dépendent de deux types de difficultés : conjoncturelles et structurelles.

Outil 5.F
Guide de l'entreprise en difficulté

Les difficultés conjoncturelles

Créer une entreprise implique de s'acquitter de plusieurs démarches administratives. L'entrepreneur peut trouver dans son environnement des personnes capables de l'aider dans certains montages de dossiers, ou dans d'autres démarches.

Le cigalier peut aussi l'aider s'il sait lui-même où trouver les solutions. L'attitude de cet associé minoritaire consiste à identifier les symptômes de crise : les retards dans le suivi de gestion, les difficultés de trésorerie.

Pour aider l'entrepreneur, le club et son représentant peuvent aider à établir un plan de trésorerie sur un ou deux ans.

Outil 3.B.1
Tableau de gestion de trésorerie

Les difficultés structurelles

Les difficultés structurelles viennent essentiellement de l'adéquation entre les choix faits au départ de l'entreprise et les problèmes rencontrés ensuite : contacts clientèle qui n'aboutissent pas, rigidité de l'entrepreneur face à la recherche d'opportunités, etc. Au moment opportun, le cigalier associé doit convaincre le porteur de projet d'établir un plan de redressement.

Pour aider à prendre une décision éclairée, il est indispensable de disposer de deux ou trois bilans. Le creux de trésorerie a souvent lieu la seconde année, lorsque les aides de départ ont disparu et que les dépenses de fonctionnement commencent à peser alors que les investissements de départ ne sont pas encore rentables.

Rappel

Seul, le chef d'entreprise peut et doit prendre les décisions.

Arrêter un club CIGALES

- 6 A Le passage en club de gestion
La gestion de la fin d'un club

6

Le passage en club de gestion

La gestion de la fin d'un club

Poursuivre ou arrêter ?

À l'approche du cinquième anniversaire d'un club CIGALES, une importante décision doit être prise en Assemblée générale et notifiée dans un procès verbal. ●

Plusieurs solutions se présentent à un club qui arrive à l'échéance des cinq années d'existence :

Proroger le club CIGALES pour une durée de 5 ans encore

La loi le permet et les statuts le prévoient. La prorogation résulte d'une décision adoptée en Assemblée générale, à l'unanimité. ●

En cas d'unanimité, le club CIGALES continue à recevoir les collectes mensuelles, à réunir ses membres, à étudier des dossiers, à investir, à accompagner les entreprises, à payer sa cotisation à la Fédération des CIGALES ou à l'Association régionale.

S'il n'y a pas unanimité, le club doit passer en club CIGALES de gestion. Ceux qui souhaitent continuer peuvent constituer un nouveau club CIGALES.

Arrêter le club CIGALES

Le club CIGALES est alors mis en liquidation amiable et volontaire. Cette phase peut être déclinée de deux manières :

1/ Le club gère son portefeuille jusqu'au dernier désinvestissement.

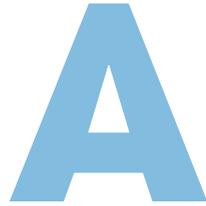
Il est alors communément appelé "CIGALES de gestion". Il cesse ses activités, ne reçoit plus de collectes mensuelles, continue à se réunir pour accompagner les entreprises dans lesquelles il est encore associé, n'étudie plus de nouvel investissement. ●

2/ Le club répartit ses actifs entre les Cigaliers.

Le plus simple, dans ce cas, est de vendre les actions et les parts que le club CIGALES détient en portefeuille et de partager ses avoirs devenus entièrement liquides.

Mais des considérations fiscales ou financières obligent généralement à retarder cette liquidation : le maintien des avantages fiscaux est subordonné à la détention des titres pendant cinq ans. Or, le jour de ses cinq ans, un club CIGALES ne possède pas de titres depuis 5 ans. Il n'est pas toujours possible de trouver immédiatement des acquéreurs pour les actions en portefeuille. La dissolution proprement dite est donc pratiquement toujours précédée d'une phase préalable au cours de laquelle le club CIGALES passe en club CIGALES de gestion et n'a d'autre activité que de gérer son portefeuille en attendant l'expiration des délais fiscaux, éventuellement l'échéance des prêts consentis ou des comptes à terme, et de vendre les titres au fur et à mesure des possibilités, ou s'en répartir tout ou partie entre Cigaliers.

Note - Que l'on poursuive ou que l'on arrête le club CIGALES, il n'y a pas de démarche à faire au Centre des impôts.



Outil 6.A.1
Modèle de PV
de passage en CIGALES
de Gestion

Commentaire 6.A.2
Animation
de la CIGALES
de Gestion

Outil 1.A.2
Statuts type d'un Club
d'Investisseurs CIGALES

Outil 5.B.1
Convention destinée
à régir les relations
entre le club CIGALES
et l'entreprise

Etre en règle avec la fiscalité

7 A Le point sur les impôts

Le point sur les impôts

Un club CIGALES n'est pas un paradis fiscal

Participer à un club CIGALES vient souvent d'une belle idée de partage et de solidarité. Ce n'est pas pour autant un paradis fiscal et revenus et plus-values sont rigoureusement imposables.

Les clubs d'investissements n'ont pas d'existence sur le plan fiscal. Ils ne paient pas d'impôts, mais leurs membres sont considérés, chacun pour leur part, comme détenant personnellement les avoirs et les titres du club. Ils doivent donc payer les impôts qui en découlent en fonction de leur situation personnelle et au prorata de leurs apports.

Les revenus perçus par les clubs CIGALES sont imposables directement chez le cigalier et doivent être déclarés chaque année, selon les règles et modalités susceptibles d'évoluer chaque année selon la loi de finances.

Les plus-values réalisées par un club CIGALES qui vend, avec bénéfice, des parts ou des actions de sociétés dans lesquelles il a investi sont imposables et doivent apparaître sur la déclaration de revenus l'année où le club réalise cette opération. Le taux de taxation de ces plus-values est fixé chaque année par la loi de finances. À titre d'exemple, il est de 39,5% en 2013 (prélèvements sociaux inclus).

Outil 7.B
État individuel
de souscription

Outil 7.C
Attestation
de participation
au club d'investisseurs

La fiscalité à la souscription au capital d'une société ●

Outil 7.A.1
Récapitulatif
des déductions fiscales

La fiscalité sur les revenus des actifs détenus par le club ●

Outil 7.A.2
Fiscalité du cigalier
sur les actifs détenus
par le club

La fiscalité sur les sorties de capital d'une entreprise ●

Outil 7.A.3
Fiscalité du cigalier
en cas de sortie
du capital

Situer les clubs CIGALES au cœur d'un réseau

- 8 A La Fédération des CIGALES
- 8 B Les Associations régionales
- 8 C Les partenaires de la Finance solidaire
- 8 D Les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire
- 8 E Les partenaires de la création d'entreprise

La Fédération des CIGALES

Quelques précisions

La Fédération des CIGALES a pour finalité de contribuer au développement d'une société plus solidaire et d'un développement durable en donnant du sens à l'épargne par une citoyenneté active de ses membres. Elle se donne les moyens d'atteindre ses objectifs.



Objet

Dépositaire de la charte des clubs d'investisseurs CIGALES, la Fédération est chargée de son intégrité et de son application. En assurant la promotion de cette charte, l'objet de la Fédération est d'aider les Associations régionales ainsi que les clubs isolés :

- à illustrer et à mettre concrètement en œuvre ses valeurs ;
- à développer l'épargne et à l'investir dans des entreprises qu'ils accompagnent ensuite dans le souci d'assurer leur pérennité.

Objectifs

La Fédération s'efforce :

- d'être le garant de la cohésion du mouvement et du respect de la charte des CIGALES par les clubs ;
- d'être un lieu de capitalisation et de transmission de l'expérience des CIGALES ;
- d'être un lieu de coordination et de mutualisation des savoirs et des expériences des Associations régionales ;
- de créer des Associations régionales sur les territoires non couverts ;
- d'être un groupe de réflexion, de proposition et d'action pour la promotion d'une économie alternative et solidaire ;
- de représenter et de diffuser l'esprit du mouvement CIGALES en France, en Europe et aussi à l'international.

Outil 8.A
Statuts de la Fédération
des CIGALES

Moyens

Pour atteindre ses objectifs, la Fédération s'attache, en particulier, à :

- identifier, mobiliser, améliorer et mutualiser les savoir-faire des Associations régionales et du réseau ;
 - développer la notoriété des clubs CIGALES ;
 - mettre à disposition des outils pour faciliter la vie des Associations régionales (communication, formation, juridique...);
 - favoriser les échanges entre les Associations régionales et les structures partenaires de la Finance solidaire ;
 - développer les partenariats publics et privés qui ne pourraient l'être au seul niveau des Associations régionales ;
 - mobiliser les Associations régionales pour être acteurs du développement de la Finance solidaire et plus généralement de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- et use de tous moyens à sa disposition répondant à son objet.

Ressources

Les ressources de la Fédération comprennent :

- les cotisations de ses membres,
- les apports et subventions de l'État, des collectivités territoriales, de l'Union Européenne, et de tout autre organisme, privé ou public,
- les emprunts et revenus financiers,
- le produit des activités, manifestations et prestations,
- et, plus généralement, tout financement ou revenu, direct ou indirect, lié à l'objet de la Fédération, tel que défini à l'article 2 des présents statuts, et conforme à la législation en vigueur.

À savoir

Les cotisations payées par les cigaliers sont redistribuées à hauteur de 70 % de leur montant aux Associations régionales. Les 30 % restants, complétés par les cotisations des Associations régionales en fonction du nombre de clubs dans chaque région et aussi les aides ou subventions privées ou publiques, constituent les ressources de la Fédération.

Les Associations régionales (AR)

Des interlocuteurs privilégiés

Les Associations régionales sont les interlocuteurs privilégiés de la Fédération des CIGALES. C'est en effet par ces associations que se réalise le développement en nombre et en qualité des clubs CIGALES. L'objectif est de couvrir chaque région d'une organisation territoriale, forme la plus efficace pour développer des stratégies appropriées et "faire mouvement".

Les demandes d'agrément de nouveaux clubs CIGALES transitent par l'échelon régional. Soit par l'Association régionale, soit, en absence d'AR, par le représentant local et/ou référent (membre du Conseil d'administration). Après validation de l'agrément par le CA de la Fédération, c'est encore l'Association régionale qui notifie l'agrément au club au travers de son représentant au sein du Conseil d'administration de la Fédération.

Les Associations régionales sont membres de droit du Conseil d'administration puisque 22 places leur sont réservées. En attendant que toutes les régions soient représentées, une place supplémentaire est accordée aux AR par tranche de 15 clubs, par ordre décroissant du nombre de clubs. ●

Outil 8.B

Statuts de l'Association régionale et règlement intérieur

Partenaires de la Finance solidaire

Lorsque le territoire ne possède pas encore d'AR, la Fédération peut s'appuyer sur des associations dites de soutien dont l'un des objectifs est de développer la Finance solidaire. La collaboration avec ces structures vise à créer un minimum de trois clubs CIGALES afin d'engager la création d'une Association régionale qui sera naturellement membre de l'organisation de soutien.

Une des particularités des Associations régionales tient également au fait qu'elles engagent, chaque fois que cela est possible, un partenariat avec les acteurs locaux de la Finance solidaire.

À titre d'exemple, citons les plates-formes de la Finance solidaire, souvent présentes en région, qui vont jusqu'à organiser ensemble la réponse aux demandes de financement de projets en fonction des spécificités de chacune des organisations.

Bénéficiaires des ressources de la Fédération

La Fédération, conformément au choix prioritaire de développer les régions, oriente certaines de ses ressources vers les Associations régionales. C'est ainsi que 70 % des cotisations annuelles des cigaliers sont redonnés au niveau local. Les ressources de la Fédération permettent, sur décision du Conseil d'administration, de faire bénéficier les Associations régionales d'avances remboursables pour le développement de clubs, ou de subventions pour les accompagner dans leur plan d'action régional.

À noter

L'interconnexion des Associations régionales entre elles au sein du mouvement des CIGALES permet l'expérimentation de pratiques nouvelles qui sont bénéfiques à l'ensemble des clubs.

Les partenaires de la Finance solidaire

Un label sécurisé

La Finance solidaire est destinée à **financer des activités solidaires qui participent à la création d'activités et d'emplois, au développement d'une économie durable, à la lutte contre l'exclusion et l'inégalité. L'épargnant solidaire choisit de placer son argent en privilégiant l'utilité sociale par rapport à sa rentabilité financière, qui, malgré tout, n'est pas négligeable. Il s'agit bien de l'utilisation de son épargne et non pas de dons.**

La Fédération des CIGALES, avec d'autres partenaires tels que *La Nef* ou *Garrigue*, a participé à la création de *Finansol*, un organisme qui délivre un label de la Finance solidaire. Ce label repose sur des critères de solidarité et de transparence, et garantit aux épargnants que les intermédiaires financés labellisés contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale. Il atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière, claire sur le placement et les activités soutenues.

Complémentarité CIGALES/Finance solidaire

Dans certaines régions, les clubs CIGALES sont souvent **au cœur de la création de plate-formes de la Finance solidaire** et contribuent à une harmonisation de leurs interventions. La base de cette collaboration est le constat d'un dénominateur commun entre "collecter l'épargne" et "la redistribuer selon les spécificités d'intervention de chacun".

Cette collaboration révèle donc des complémentarités :

- dans les interventions en fonds propres avec des structures telles que *Garrigue*, *Autonomie et Solidarité* (Nord - Pas de Calais), *IES* (Toulouse), *BCS* (Bretagne), *Hemikoa* (Pays Basque), etc. ;
- dans les interventions sous forme de prêts avec *La Nef*, *la Caisse Solidaire*, *France Active*, *Adie*, pour des projets basés sur l'humain, l'emploi, l'utilité sociale et environnementale ;
- dans les interventions sectorielles ou filières telles que les financements de l'habitat avec *Habitat et Humanisme*, de l'énergie avec *Enercoop*, *Énergie partagée*, des terres agricoles avec *Terre de Liens*, et des activités internationales avec la *SIDI*, *Oikocredit*, le *CCFD* et autres fondations.

Chacun intervient dans son champ de compétence ●

Commentaire 8.C
Épargner autrement

À noter

D'autres collaborations, telles que les cagnottes solidaires, et avec de nouveaux outils d'intervention comme les fonds de dotation ou le *crowdfunding* (*plateforme de financement participatif*), voient le jour pour un élargissement des initiatives de la Finance solidaire.

Les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire

Des amis de longue date

Nés au cœur des années 80, les clubs CIGALES ont participé à l'essor de l'Économie Sociale et Solidaire. Ils en constituent une des composantes historiques depuis plus de 30 ans.

Le mouvement CIGALES, articulé autour de la mobilisation de l'épargne et de la société civile pour la création d'activités utiles et durables, est toujours d'actualité. Avec d'autres acteurs, il continue d'apporter sa contribution à une économie au service de l'humain où chacun peut être acteur et auteur de son devenir.

L'organisation régionale du mouvement pose les CIGALES en partenaires privilégiés des collectivités locales (Région, Conseil général, communes et communautés d'agglomération) tant pour leur contribution financière que pour l'impact que les clubs apportent sur la politique sociale et économique d'un territoire.

Garrigue et CIGALES, de par leur histoire commune, sont donc partenaires de toujours, et, avec *La Nef*, ont contribué à la création de *Finansol*. L'intervention de *Garrigue* est souvent liée à l'accompagnement d'un club CIGALES dont l'immersion dans le terreau local est un atout de réussite pour l'entreprise financée. ●

Commentaire 8.D
Garrigue

Au niveau national, la Fédération développe des liens avec le monde mutualiste et avec *Finansol*, grâce à des têtes de réseaux telles que les coopératives d'activité et d'emploi.

Le développement du réseau CIGALES s'appuie sur les organisations territoriales et régionales avec une participation active des cigaliers dans les instances régionales. L'apport des CIGALES, les partenariats engagés avec des structures telles que les *CRESS* ou la participation aux travaux du *Labo-ESS*, rendent plus visible encore la richesse du mouvement CIGALES.

Les partenaires de la création d'entreprises

L'union fait la force

Tout au long de son parcours, le créateur d'entreprise a besoin de services spécifiques adaptés à ses attentes à un moment précis. Les clubs CIGALES, tout en essayant de lui faire bénéficier des compétences de leurs membres, peuvent faire appel aux réseaux de la création d'entreprise pour compléter leurs ressources ou apporter un éclairage supplémentaire sur les particularités du métier.

De la fréquentation régulière avec les acteurs de la création d'entreprise dépend la qualité des relations réciproques. Les clubs CIGALES orientent souvent les créateurs vers ces organismes et en retour, ceux-ci ayant compris l'apport original des CIGALES, n'hésitent pas à les solliciter. ●

Tout un réseau de compétences

- **Les chambres consulaires** (Commerce et d'Industrie, Métiers et Artisanat, Agriculture), présentes partout sur le territoire, sont des acteurs-ressources de premier rang. Elles disposent de renseignements très utiles sur les secteurs d'activités dont elles dépendent.
- Les délégations régionales du **réseau France Active** sont actives dans la quasi-totalité des régions. Leur expertise est précieuse quand il s'agit d'insertion par l'activité économique mais aussi de structures de l'Economie sociale et solidaire. France Active possède aussi des outils de financement et de cautionnement.
- Les réseaux **France Initiative Réseau** et les **Boutiques de Gestion d'Entreprises, réseau national d'appui aux entrepreneurs**, participent également aux échanges de savoirs et d'accompagnement avec les clubs dans la création des entreprises.
- Les **Unions Régionales des SCOP** sont spécialisées dans la création et l'accompagnement des SCOP. Les CIGALES viennent chercher auprès d'elles des compétences pour le montage de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, de plus en plus nombreuses. L'Union nationale des SCOP bénéficie, elle aussi, d'un fonds d'amorçage SOCODEN qui participe, au même titre que les CIGALES, à la consolidation des fonds propres de l'entreprise. La création d'entreprises demeure l'essentiel des interventions des clubs CIGALES. Cependant, ils interviennent aussi dans le cadre de développement, voire de reprise de sociétés, par leurs salariés par exemple, sous forme de SCOP et avec l'appui de l'URSCOP régionale concernée.

À noter

Les clubs CIGALES disposent d'une longue expérience de l'accompagnement de la création d'entreprise. Il n'en demeure pas moins qu'accompagner le créateur d'une entreprise lors de la construction de son projet apporte des connaissances directement utilisables. Les productions du mouvement (guide, fiches, document) montrent combien la Fédération tient à outiller les cigaliers pour recevoir, diagnostiquer ou comprendre les éléments comptables.

Outil 8.E

Les liens entre les CIGALES et les prescripteurs

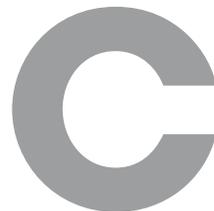


Glossaire

Sigles des structures ou dispositifs

ADAM	Association de Détection et d'Accompagnement des Micro entrepreneurs
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
APCE	Agence Pour la Création d'Entreprise
AVISE	Agence de Valorisation des Initiatives Socio - Economiques
BAC	Business Angels des Cités
BGE	Boutique de Gestion d'Entreprises
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CIDFF	Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
CLEFE	Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent
CNEI	Conseil National des Entreprises d'Insertion
CNIDFF	Centre National d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
CNLRQ	Centre National de Liaison des Régies de Quartier
COORACE	COmités et ORganisme d'Aide aux Chômeurs pour l'Emploi
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. Attention, certaines CRES peuvent s'écrire avec un seul "S". Dans ce cas, il s'agit uniquement des Chambres Régionales de l'Economie Sociale.
CRIDF	Conseil Régional d'Ile de France
EDLC	Entrepreneur De La Cité
EGEE	Entente de Génération pour l'Emploi et l'Entreprise
GEAI	Groupement d'Entrepreneurs Accompagnés Individuellement
FIR	France Initiative Réseau
FNARS	Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale
FRIS	Fonds Régional d'Investissement Solidaire
HDSI	Haut De Seine Initiative
IDES	Institut de Développement de l'Economie Sociale
IRFED	Institut de Recherche, de Formation et de Développement
MDEE	Maison du Développement Economique et de l'Emploi
NEF	Nouvelle Economie Fraternelle
PIE	Paris Initiatives Entreprises
PIVOD	Prospective Innovation Valorisation Opportunité Disponibilité
RACINES	Réseau d'Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Epargne de Solidarité
SA	Société Anonyme
SARIF	Soutien aux Associations en Région Ile de France
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société COopérative de Production
SIFA	Société d'Investissement de France Active
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
UREI	Union Régionale des Entreprises d'Insertion
URSCOP	Union Régionale des Sociétés COopérative de Production

EDLC	www.entrepreneursdelacite.org
EGEE	www.egee.asso.fr/Website/site/accueil.html
Financités	france.planetfinance.org/FR/financite.php
GEAI	www.geai-bgp.org/site_geai3/article.php?id_article=5
FIR	www.france-initiative.fr
FNARS	www.fnars.org
Fondation de France.....	www.fdf.org
France Active.....	www.franceactive.org
FRIS	www.franceactive.org/default.asp?id=132
HDSI	www.hauts-de-seine-initiative.fr
IDES	www.esfin-ides.com
IRFED	www.irfed-europe.org
L'Atelier - Centre de ressources...	www.atelier-idf.org
Love Money pour l'emploi.....	www.love-money.org
Mairie de Paris	www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=1
MDEE	www.paris.fr/portail/Economie/Portal.lut?page_id=6989&document_type_id=5&document_id=21071&portlet_id=16047
OSEO	www.oseo.fr
PIE.....	www.parinitiativentreprise.com
PIVOD	site.voila.fr/PIVOD
PlaNet Finance	www.planetfinancegroup.org
RACINES	www.racines-clefe.com
SARIF	www.sarif.fr
SIFA.....	www.franceactive.org/default.asp?id=134
UNIOPS	www.uniopss.asso.fr
UREI Ile de France	www.urei-idf.org



Bibliographie

CIGALES

Pascale Dominique Russo et Régis Verley - ed. Charles Léopold Mayer (1995-1996) - http://docs.eclm.fr/pdf_livre/38Cigales.pdf

Garrigue, une utopie concrète

Olivier Nicol, Dominique Carliez - ed. le temps des cerises (2005)

L'impératif spirituel

Patrice Sauvage - ed. de l'Atelier (1999)

Les CIGALES : notre épargne, levier pour entreprendre autrement

Pascale Dominique Russo - ed. Yves Michel (juin 2007) - ISBN 978 2 913492 48 6

Penser la politique avec Simone Weil

Dominique Carliez - ed. de l'Atelier (sept. 2009)

La "finance solidaire territorialisée" : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation

Amélie Artis - groupe ESC Dijon - Cahiers du CEREN 19 aldea (2007)
www.socioeco.org/bdf/_docs/a_artis.pdf

Créateurs d'utopies - Démocratie, Autogestion, Économie Sociale et Solidaire

Pierre Thomé - ed. Yves Michel - ISBN 978 2 36429 013 6

Le nouvel esprit solidaire

Bruno Frère - ed. Desclée de Brouwer - ISBN 978 2 220 06031 6

Introduction à la finance solidaire

Amélie Artis - PUG économie - 9/13

La violence des riches - chronique d'une immense casse sociale

Michel Pinçon & Monique Pinçon-Charlot - Rones - ed. La Découverte

...



Index

A

Accompagner 51, 59
Agrément 24
Assemblée générale constitutive 23
Associations régionales 75

C

Charte 3, 21, 22, 43, 71
CIGALES de gestion 63
Critères de choix 9, 24, 43
Convention d'indivision 9, 22

E

Économie Sociale 15
Économie Sociale et Solidaire 16, 79
Économie Solidaire 15
Épargne 27

F

Fédération des CIGALES 24, 73
Finance solidaire 17, 77
Frais de gestion 25, 29,

G

Gérant 31, 33

I

Impôts 16, 22, 67
Indivision 11, 22, 31
Investir 51, 53

P

Parrain 59

R

Référent 59
Règlement intérieur 21

S

Secrétaire 31, 37
Statuts 22, 37, 51, 63

T

Trésorier 31, 35



CIGALES

Club d'Investisseurs pour une Gestion
Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

Fédération des CIGALES

Tél. +33 (0) 1 49 91 90 91

www.cigales.asso.fr

info@cigales.asso.fr

Code APE : 913 E - SIRET : 332 750 140 00045

